

MÉDECIN GÉNÉRAL VAUCÉL

DIRECTEUR DU SERVICE DE SANTÉ
AU MINISTÈRE DES COLONIES

LA FRANCE

D'OUTREMER

DANS LA
GUERRE



DOCUMENTS

MINISTÈRE DES COLONIES
DIRECTION DE L'INFORMATION
ET DE LA DOCUMENTATION



**LA FRANCE
D'OUTRE-MER
DANS LA GUERRE**

DOCUMENTS

OFFICE FRANÇAIS D'ÉDITION

CHAPITRE PREMIER

Discours

du

Général de Gaulle

DISCOURS

prononcé à la Radio de Londres, le 19 juin 1940.

A l'heure où nous sommes, tous les Français comprennent que les formes ordinaires du pouvoir ont disparu.

Devant la confusion des âmes françaises, devant la liquéfaction d'un gouvernement tombé sous la servitude ennemie, devant l'impossibilité de faire jouer nos institutions, moi, général de Gaulle, soldat et Chef français, j'ai conscience de parler au nom de la France.

Au nom de la France, je déclare formellement ce qui suit :

Tout Français qui porte encore des armes a le devoir absolu de continuer la résistance.

Déposer les armes, évacuer une position militaire, accepter de soumettre n'importe quel morceau de terre française au contrôle de l'ennemi, ce serait un crime contre la patrie.

A l'heure qu'il est, je parle avant tout pour l'Afrique du Nord française, pour l'Afrique du Nord intacte.

L'armistice italien n'est qu'un piège grossier.

Dans l'Afrique de Clauzel, de Bugeaud, de Lyautey, de Noguès, tout ce qui a de l'honneur a le strict devoir de refuser l'exécution des conditions ennemies.

Il ne serait pas tolérable que la panique de Bordeaux ait pu traverser la mer.

Soldats de France, où que vous soyez, debout !

EXTRAIT DU DISCOURS

*prononcé le 26 juin 1940 à la Radio de Londres,
par le général de Gaulle.*

.

Dans l'Empire, dans le Monde, ici même, des forces françaises se forment et s'organisent. Un jour viendra où nos armes, reforgees au loin, mais bien aiguisees, se joignant à celles que se feront nos Alliés, et peut-être à d'autres encore, reviendront triomphantes sur le sol national. Alors, oui, nous referons la France.

.

EXTRAIT DU DISCOURS

*prononcé à la Radio de Londres, le 2 juillet 1940,
par le général de Gaulle.*

.

Dupleix, Montcalm, Bugeaud, le maréchal Lyautey, auraient-ils jamais consenti à évacuer sans combattre, les points stratégiques de l'Empire, auraient-ils jamais supporté, sans même avoir livré combat, le contrôle de l'ennemi sur l'Empire?

.

APPEL

*radiodiffusé de Londres par le général de Gaulle,
le 30 juillet 1940.*

Français ! Je veux aujourd'hui vous parler de notre Empire.

L'exécution des abominables armistices de juin est en train de nous le faire perdre.

Ces abominables armistices auraient pu, à la rigueur, présenter une apparence de justification s'ils s'étaient bornés à une convention militaire limitée à la métropole.

Mais ils sont totalement injustifiables, inexcusables, pour ce qui concerne l'Empire. L'Empire était intact. L'ennemi n'avait même pas essayé de l'attaquer. Or, les armistices livrent l'Empire à la discrétion de l'ennemi. Nos colonies doivent être désarmées. Les points stratégiques doivent être évacués. Des commissions allemandes et italiennes doivent s'installer sur place pour contrôler ce qui leur convient. Après quoi, sans peine pour eux, sans honneur pour nous, les ennemis n'auront qu'à venir pour s'emparer des terres qu'ont données à la France nos explorateurs, nos soldats, nos missionnaires et nos colons.

J'ajoute que les populations indigènes, ces populations fidèles à la France, confiantes dans la France, respectueuses de la France, jugent avec indignation cette capitulation de l'Empire

sans combat. L'une des premières conséquences des abominables armistices sera la désaffection et probablement la révolte des indigènes de l'Empire.

Enfin, quelle va être la situation économique de nos malheureuses colonies sous le régime des armistices? Coupées de la mer par le blocus, où vont-elles se ravitailler? Où vont-elles exporter ce qu'elles produisent? C'est un épouvantable désordre qui s'annonce, une affreuse misère qui les menace. Comment dans ce désordre, dans cette misère, se maintiendrait l'autorité de ceux qui ont la charge d'administrer.

Dans les soulèvements éventuels, quels risques pour les Français et les Françaises de nos colonies?

Eh bien ! puisqu'il est prouvé que les hommes qui se soignent à Vichy sont les instruments asservis des volontés de l'ennemi, j'affirme, au nom de la France, que l'Empire ne doit pas se soumettre à leurs ordres désastreux. J'affirme, au nom de la France, que l'Empire français doit rester, malgré eux, possession de la France.

Hauts-commissaires, gouverneurs généraux, gouverneurs, administrateurs, résidents de nos colonies et de nos protectorats, votre devoir envers la France, votre devoir envers vos colonies, votre devoir envers ceux dont les intérêts, l'honneur, la vie dépendent de vous, consiste à refuser d'exécuter les abominables armistices. Vous êtes les gérants de la souveraineté française, actuellement en deshérence. Déjà plusieurs d'entre vous se sont unis à moi pour continuer la guerre aux côtés de nos alliés ! Ceux-là seront secourus. Mais j'en appelle aux autres. Au besoin, j'en appelle aux populations.

Français de la nouvelle France, de la France d'outre-mer vous les hommes libres, vous les hommes jeunes, vous les hommes courageux, soyez dignes de la France nouvelle, libre, jeune, courageuse, qui sortira de la victoire.

DISCOURS

*prononcé à la Radio de Londres le 29 août 1940,
par le général de Gaulle.*

Le 26 août, le territoire du Tchad s'est rallié aux Forces françaises libres, sous l'impulsion de son gouverneur et de son commandant militaire. Le 27 août, le Cameroun, dans un immense mouvement de foi, d'ordre et de discipline, s'est spontanément placé sous la direction de mes représentants. Ceux-ci assument directement l'administration du mandat français et le commandement des troupes.

Hier, 28 août, à Brazzaville, capitale de l'Afrique équatoriale française, mon représentant, acclamé par toute la population et obéi par toutes les troupes, a pris en mains les pouvoirs civils et militaires.

Ainsi, menacé par les convoitises de l'ennemi allemand et italien, et placé par l'abominable armistice dans une situation économique sans issue, tout l'ensemble des colonies de notre Afrique équatoriale est rentré dans la guerre. Cette vaste et vaillante partie des terres françaises a décidé de se défendre et sera défendue. Sans aucun doute d'autres parties vont prendre le même chemin. L'Empire français se lève pour faire la guerre.

Dans cette guerre mondiale et totale, dans cette guerre où tout compte, l'Empire français est un faisceau de forces capital. Par la situation géographique et stratégique, par la nombreuse population, par les vastes ressources de ses colonies, il reste à la France de très importants atouts dans cette lutte où se joue son destin. Le crime de l'armistice, c'est d'avoir capitulé comme si la France n'avait pas d'Empire.

Le crime de l'armistice c'est d'avoir méconnu les forces immenses et intactes que nous gardions dans l'Empire. Le crime de l'armistice, c'est d'avoir désarmé l'Empire pour que l'ennemi puisse en disposer.

Il y a deux jours, la presse et la radio italiennes, parlant de notre Tunisie, publiaient ce qui suit :

« La France a signé un armistice et admis la défaite. On apprendra à la France comment se tenir. Il y a quelques ques-

tions qui demeurent en dehors de tout marchandage. L'une d'elles est la Tunisie qui sera complètement et sans réserve incluse dans l'Empire de Rome. »

Ainsi parle l'ennemi italien. Eh bien ! la France libre ne veut pas de ce soi-disant armistice. Ce soi-disant armistice est, pour elle, nul et non avenu. Ce soi-disant armistice a été conclu par des chefs indignes qu'elle ne connaît pas. La guerre continue entre la France et ses ennemis. La guerre continue par l'Empire français. La guerre continue passivement et reprendra un jour activement sur le territoire métropolitain, en attendant qu'elle passe sur le territoire de l'ennemi.

J'appelle au devoir chaque terre française pour l'œuvre de défense nationale. J'appelle aux armes l'armée, la marine, l'aviation française. Il reste de la gloire à cueillir pour nos drapeaux. J'appelle à la guerre de l'honneur et de la libération tous les Français où qu'ils se trouvent. Chacun d'eux doit, par tous les moyens actifs ou passifs en son pouvoir, s'efforcer de nuire à l'ennemi. Nous ne périrons pas, nous sortirons de là, nous gagnerons la guerre.

France, France nouvelle, grande France, en avant !

DISCOURS

*prononcé à la Radio de Brazzaville, le 26 octobre 1940,
par le général de Gaulle.*

C'est avec une émotion profonde que j'élève aujourd'hui la voix parmi vous. Mais je le fais avec joie et avec confiance, parce que je sais, parce que je sens combien cette terre est française, parce que je sais, parce que je sens qu'il n'y eut jamais, entre celui qui parle et ceux qui l'écoutent, d'union plus totale que celle de nos cœurs.

Je vous parlerai nettement, car les jours que nous vivons sont les plus terriblement graves de notre Histoire. En ce moment-même, les malheureux ou les misérables qui prétendent à Vichy, constituer le Gouvernement français, sont engagés de force avec l'ennemi dans d'infâmes négociations. C'est que la servitude n'enfante qu'une plus grande servitude. Quand on

s'y est jeté, il faut aller jusqu'au bout. Sans doute ignorons-nous encore quelles effroyables concessions l'ennemi est en train d'arracher à ceux qui ont accepté sa loi, mais nous en savons assez pour être sûrs de deux points, dont chacun doit suffire à soulever la fureur nationale.

Le premier de ces points, c'est que l'ennemi rêve ouvertement de s'emparer de notre Empire. A vrai dire, il y a longtemps qu'il annonce ses intentions. Mais à présent, il passe aux actes et réclame un premier partage : ceci aux Allemands, ceci aux Italiens, cela aux Japonais ou aux Siamois, cela encore aux Espagnols. Et quant au reste, en attendant qu'il lui plaise de le prendre, il veut y mettre des bases, c'est-à-dire des troupes, des avions, des navires, qui n'en partiront bien entendu jamais, à moins qu'on ne les en chasse. Ainsi de Bizerte, de Casablanca, de Dakar. Mais l'ennemi ne s'en tient même pas là; il lui faut bien autre chose, et c'est là le second point. Il lui faut, pour continuer la guerre, le concours, vous entendez bien, le concours de ce qui reste des forces françaises. Il lui faut l'appui de notre flotte, il lui faut l'aide de nos aviateurs. Il les lui faut pour en finir avec ceux qui résistent à sa domination; il les lui faut, surtout, pour abaisser à ce point notre malheureux pays, qu'il n'ait plus aucune chance de se relever jamais. Dès lors, la France montrée au doigt par le monde, la France déshonorée, la France désespérée, ne serait plus, dans les mains d'Hitler, qu'une esclave affolée. Dès lors serait arrivé le jour des grandes annexions, dès lors serait scellé le destin d'un grand peuple, le nôtre, qui descendrait honteusement dans l'horreur du tombeau.

Dans la lumière aveuglante de ces événements, qui donc, maintenant, ne comprendrait ce que nous sommes, ce que nous voulons, nous, les Français libres? Qui ne comprendrait à quelles fins nous nous sommes levés des décombres du désastre, pour refaire à la France une épée? Qui ne comprendrait dans quel but nous nous sommes jurés de ne ménager rien jusqu'à ce que l'Empire soit sauvé, jusqu'à ce que la France soit libérée? Qui ne comprendrait même pourquoi nous avons cherché à entrer pacifiquement, oui, pacifiquement, à Dakar, avant que l'ennemi n'y soit? Qui ne comprendrait quel crime inexpiable ont commis les chefs indignes qui, à Dakar, ont fait tirer des Français sur des Français et accepté la mission d'être, à Dakar, l'avant-garde d'Hitler.

Français libres, Français de Brazzaville ! et vous populations indigènes fidèles à la France, nous savons quels durs devoirs nous imposent le salut de l'Empire et le salut du pays.

Dès demain, j'annoncerai publiquement les décisions capitales que je suis amené à prendre pour organiser et diriger nos efforts. Ici, sur cette terre d'Afrique, nous faisons bloc pour la guerre, avec nos admirables et puissants Alliés britanniques, avec nos vaillants et si chers Alliés belges. Leur destin sera notre destin, leur victoire sera notre victoire.

Français libres ! à présent, la France, c'est nous. L'honneur de la France est dans nos mains.

A nous la flamme des aïeux ! à nous l'enthousiasme dans l'ordre et dans la discipline ! A nous la foi et la force ! En avant !

DISCOURS

radiodiffusé de Léopoldville, le 27 octobre 1940,

par le général de Gaulle.

Il est donc entendu que les gens de Vichy font un pas de plus dans la voie de la trahison.

Il est donc entendu que les gens de Vichy acceptent non seulement l'annexion par l'ennemi d'une partie du territoire, mais encore l'entrée de l'ennemi dans l'Empire jusqu'à ce jour intact.

Il est vrai qu'en échange les gens de Vichy seront, sans doute, autorisés par leurs maîtres à s'installer à Paris, sur la rive gauche de la Seine, à quelques mètres des soldats allemands établis sur la rive droite. Cela n'empêche pas ces gens d'assurer qu'ils sont et demeurent indépendants de l'ennemi.

Mais cela n'empêche pas non plus, bien au contraire, les avions, les troupes et les fonctionnaires d'Hitler et de Mussolini et peut-être d'un autre encore, de prendre progressivement possession de notre Afrique du Nord, de notre Syrie, de notre Afrique Occidentale. En même temps, Japonais et Siamois s'étendent en Indochine.

On comprend maintenant très bien pour quelle raison et pour le compte de qui les gens de Vichy poursuivent,

emprisonnent et condamnent à mort ceux qui ne se résignent pas à l'infâme servitude.

Mais on comprend également très bien comment et pourquoi toutes les parties de l'Empire qui ont pu se dégager sont actuellement groupées dans l'inébranlable résolution de combattre pour libérer la France de l'ennemi et de ses auxiliaires.

On comprendra de même qu'après avoir parcouru, comme je viens de le faire, toutes les parties de l'Afrique Équatoriale française et du Cameroun, après y avoir constaté, comme je l'ai constaté, chez tous les Français et chez tous les indigènes la même ardeur et la même volonté, je puisse affirmer que la France libre est une force en plein essor. On comprendra enfin que, sachant ce que je sais de la puissance et de la détermination de nos admirables Alliés britanniques, que sachant ce que je sais, moi qui parle de Léopoldville, de l'esprit qui anime et des moyens dont disposent nos vaillants et si chers Alliés belges, je puisse déclarer que l'Afrique Française libre, les colonies anglaises et le Congo Belge feront un bloc guerrier qui pèsera lourd dans la victoire.

Voilà pourquoi, prenant acte du fait que le Gouvernement de Vichy est définitivement passé à l'ennemi, et prenant acte du fait que les Français libres constituent désormais l'unique recours de la Patrie, moi leur Chef, j'organise aujourd'hui le Conseil de défense de l'Empire. Ce Conseil exercera au nom de la France, sur tous les territoires français qui combattent ou qui combattront, tous les pouvoirs d'un Gouvernement de guerre.

Officiers français, soldats français, citoyens français, des chefs infâmes ou séniles sont en train de livrer à l'ennemi l'Empire intact de la France.

Debout et aux armes !

(Discours prononcé à la nouvelle de l'entrevue de Montoire, où il fut décidé, le 26 octobre 1940, entre le chancelier Hitler et le maréchal Pétain, du principe de la collaboration franco-allemande.)

EXTRAIT DU DISCOURS

*prononcé à la Radio de Brazzaville, le II novembre 1940,
par le général de Gaulle.*

Maréchal Foch ! Vous dont le corps gît au caveau des Invalides, mais dont l'âme hante toujours les âmes des soldats français, aujourd'hui 11 novembre, un soldat français vient respectueusement vous faire son rapport.

.

Si nous arrachons, morceau par morceau, l'Empire français aux « collaborateurs » de l'ennemi, afin de le garder pour la France et d'y trouver des moyens de combat, si nous avons fait déjà rentrer dans la guerre le Tchad, le Cameroun, l'Oubangui, le Congo, nos colonies du Pacifique et, pas plus tard qu'hier le Gabon, c'est pour suivre votre exemple et exécuter vos ordres.

.

EXTRAIT DU DISCOURS

*prononcé à la Radio de Londres, le 29 novembre 1940,
par le général de Gaulle.*

.

Nous avons en ce moment 35.000 hommes sous les armes, 20 vaisseaux de guerre en service, un millier d'aviateurs, 60 navires marchands sur la mer, de nombreux techniciens travaillant à l'armement, des territoires en pleine activité en Afrique, en Inde française et dans le Pacifique, des groupements importants dans tous les pays du monde, des ressources financières croissantes, des journaux, des postes de radio, et, pardessus tout, la certitude que nous sommes présents à chaque minute dans l'esprit et dans le cœur de tous les Français de France.

.

EXTRAIT DU DISCOURS

*prononcé à la Radio de Londres, le 31 janvier 1941,
par le général de Gaulle.*

.

Généraux, officiers, sous-officiers, soldats de l'Afrique française, mes camarades, à nous ! Allez-vous rester l'arme au pied, humiliés, désespérés, quand le sort de la France et de l'Empire se décide à portée de vos fusils? Tandis que, pour commencer, les hommes de Catroux entrent à Tobrouk et que les hommes de Larminat prennent Mourzouk, ne voyez-vous pas qu'il ne tient qu'à vous de saisir pour commencer Ghat et Ghadamès et d'enlever Tripoli? Ne briserez-vous pas, comme nous l'avons fait, pour le service de la France et pour l'honneur de nos armes, les honteuses consignes d'inertie par quoi douze douzaines de traîtres, douze centaines de lâches et douze milliers d'imbéciles prétendent maintenir l'Empire dans leur propre capitulation?

Généraux, officiers, sous-officiers, soldats de l'Afrique française, mes camarades, à nous ! Ensemble faisons la plus juste des guerres, la guerre de l'honneur et de la libération.

DISCOURS

*radiodiffusé de Brazzaville, par le général de Gaulle,
le 26 août 1941.*

Nous annonçons à la nation française qu'aujourd'hui, 26 août, toute la partie de son Empire qui s'étend des frontières de la Libye jusqu'au Congo et de l'Océan Atlantique jusqu'au bassin du Nil et qui comprend le Tchad, le Cameroun, le Gabon, l'Oubangui, le Moyen Congo, a célébré dans la fierté et l'enthousiasme l'anniversaire du jour où elle a décidé de continuer la guerre pour la libération de la France.

Ce mouvement de salut eut lieu sous l'impulsion de chefs, d'officiers et de gouverneurs nommés Larminat, Eboué, Sicé,

Leclerc, Marchand, Ornano, Saint-Mari, Parant, Boislambert. Depuis cette date, Ornano et Parant sont morts pour la Patrie; Boislambert est détenu par les collaborateurs de l'ennemi. Mais les autres sont toujours à l'œuvre, secondés par une équipe admirable de discipline et de dévouement et suivis par une pure et magnifique jeunesse.

Nous pouvons dire à la Nation que d'autres parties de son Empire se sont unies aujourd'hui à l'Afrique Française Libre dans une seule et même pensée : la libération de la France. Ainsi les États de la Syrie et du Liban qui, avec notre aide et dans notre protection, organisent leur indépendance. Ainsi la Nouvelle-Calédonie, les Nouvelles-Hébrides, Tahiti, les Archipels océaniques, nos Établissements des Indes. Des officiers, hauts-commissaires, gouverneurs, nommés Catroux, d'Argenlieu, Legentilhomme, Sautot, Bonvin, Hackin, Génin, ont sauvé ces portions de l'Empire du contrôle de l'ennemi et de ses collaborateurs. Hackin et Génin sont morts pour la Patrie, mais les autres sont à leur poste, soutenus par la confiance ardente de tous ceux qui ont charge de diriger ou d'administrer.

Nous assurons à la nation que sur les quarante navires de guerre français commandés par Muselier, comme sur les cent navires de commerce français qui naviguent pour la guerre, parmi les deux mille aviateurs qu'organisé Valin, comme chez les soixante mille soldats que mènent nos jeunes généraux, il y a qu'un rêve et une volonté : la libération de la France. Des milliers de vaillants sont morts pour la Patrie depuis ce que l'ennemi et ses collaborateurs ont convenu d'appeler l'armistice. Mais les autres sont à l'œuvre plus résolus et mieux armés que jamais.

Nous rendons compte à la nation de notre volonté inflexible de continuer la lutte de toute notre âme et de toutes nos forces jusqu'à ce que les ennemis soient vaincus, les traîtres châtiés, les martyrs vengés. Nous mesurons d'avance les pertes, les obstacles, les douleurs. Mais la tournure que prend la guerre augmente chaque jour nos chances et celles de nos alliés. Nous irons jusqu'au terme et le terme sera la libération de la France.

La France avec nous.

EXTRAIT DU DISCOURS

*prononcé à la Radio de Londres, le 31 décembre 1941,
par le général de Gaulle.*

.

Notre plan consiste en ceci : que nous entendons refaire dans la guerre pour la France et pour la liberté du monde l'unité nationale rompue par l'invasion et par la trahison. Nous prétendons libérer de l'ennemi ou des traîtres qui le servent tous les territoires et tous les citoyens français. Nous visons à remettre en ligne, côte à côte avec nos chers et braves Alliés, et pour faire triompher la même cause, toutes les forces matérielles, spirituelles, morales de la Patrie et de l'Empire.

.

Ainsi avons-nous pu donner, en vertu et dans le cadre du mandat français intact, l'indépendance aux nobles États de Syrie et du Liban. Ainsi avons-nous pris_f en mains, pour la France, l'Inde Française, la Nouvelle-Calédonie, Tahiti, les Archipels océaniques français et notre part des Nouvelles-Hébrides. Ainsi avons-nous, il y a une semaine déjà, avec le suffrage enthousiaste d'une écrasante majorité, remplacé à Saint-Pierre et Miquelon une administration déléguée par les collaborateurs de l'ennemi. Oui, dans ces îles, qui tiennent à la substance française par des siècles de dure et glorieuse histoire, nous avons rétabli, et rétabli pour toujours, la souveraineté nationale, le règne des lois et la douceur de la liberté.

Grâce à ces morceaux d'Empire, rassemblés dans le devoir national et international, nous rebâtissons peu à peu l'édifice brisé de la force et de la volonté françaises, nous faisons sentir de nouveau à l'ennemi, sur terre, sur mer et dans les airs, le poids de nos armes et nous pouvons faire entendre, chaque jour plus haute et plus claire, la voix éternelle d'une France dont le monde ne se passera pas.

.

EXTRAIT DU DISCOURS

*prononcé à la Radio de Londres, le 25 mai 1942,
par le général de Gaulle.*

.
. . . la France combat toujours. Bien plus, son effort de guerre, au dedans et au dehors, apparaît comme essentiel dans l'effort commun du parti de la liberté en attendant que, demain peut-être, il apparaisse comme décisif.

Sans la France qui combat dans ses territoires du Tchad, du Cameroun, du Congo, de l'Oubangui, quelle serait la situation matérielle et morale des Alliés en Afrique? Sans la France qui, avec ses Alliés britanniques, a libéré les États du Levant dont elle est mandataire

.
Sans la France belligérante dans ses colonies de Nouvelle-Calédonie, de Tahiti, des Nouvelles-Hébrides, quelles communications resteraient aux Alliés pour relier les continents américain et australien et nourrir, par-là, les grandes batailles du Pacifique?
.

CHAPITRE II

Organisation

et

Politique général

LETTRE

*adressée par le général de Gaulle
à M. Winston Churchill, le 30 juillet 1940.*

Monsieur le Premier Ministre,

Comme vous le savez, deux faits importants viennent de se produire, concernant l'action que j'ai entreprise pour redresser la résistance française contre nos ennemis communs.

Par télégramme du 22 juillet, M. Sautot, Commissaire-Résident de la République française aux Nouvelles-Hébrides, m'a fait connaître, en son nom et au nom de toute la population française de ce territoire de condominium, qu'il s'unissait à moi.

Par télégramme du 26 juillet, M. Louveau, Administrateur français du territoire de la Haute Côte d'Ivoire, m'a déclaré en son nom et au nom de tous les Français civils et militaires de la colonie, qu'il était uni avec moi.

Par télégramme du 28 juillet une proportion considérable de la population du Cameroun français a exprimé publiquement son mécontentement de l'adhésion du Résident aux instructions de Vichy et chargé un corps représentatif de me demander conseil.

Ces trois événements, joints à la création d'une force française terrestre, navale, aérienne et technique destinée à combattre, création qui se poursuit sur le territoire de la Grande-Bretagne, de même qu'en Egypte et en Côte d'Or britannique, m'apparaissent comme un début, dès à présent appréciable d'un redressement français dans la guerre.

Je considère que le moment est venu de faire un pas en avant dans l'organisation de ce mouvement et je me propose de constituer dans le plus bref délai possible un Conseil de Défense de la France d'outre-mer.

Ce Conseil, placé en premier lieu sous ma direction, comprendra, à mesure qu'ils se rallieront, les chefs civils ou militaires exerçant une autorité effective sur des territoires français ou sur des forces françaises unis à moi pour continuer la guerre.

Il y aurait, à mon avis, un très grand avantage pour notre cause, à ce que le Gouvernement britannique voulût reconnaître ce Conseil de Défense de la France d'outre-mer comme qualifié pour traiter avec lui toutes questions concernant la guerre, pour autant que ces questions se rapportent à une action de l'Empire britannique et des parties de l'Empire français qui continuent la guerre.

Par bailleurs, et me référant à votre discours radiodiffusé du 14 juillet dernier, il me semble qu'il serait de grande importance que le Gouvernement britannique fit connaître par une déclaration publique, les mesures concrètes d'assistance économique qu'il envisage en faveur des parties de l'Empire français qui se rallieraient au Conseil de Défense, en indiquant qu'il traiterait avec ce Conseil de toute question intéressant la vie économique de ces parties de l'Empire français.

Je crois devoir ajouter que le développement actuel de la situation dans l'Empire français et particulièrement en Afrique Occidentale et en Afrique Équatoriale rendrait désirable que la reconnaissance d'un Conseil de Défense de la France d'outremer par le Gouvernement britannique et la déclaration publique concernant les intérêts économiques fussent accomplis dans le plus bref délai possible, au cas où le Gouvernement britannique aurait consenti à cette reconnaissance et à cette déclaration-

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur le Premier Ministre, les assurances de ma haute considération.

Ch. DE GAULLE.

L'ORGANISATION ET LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE LA FRANCE LIBRE

DEPUIS L'INSTITUTION DU CONSEIL DE LA DÉFENSE DE L'EMPIRE
(27 octobre 1940) JUSQU'A LA FORMATION DU COMITÉ NATIONAL
FRANÇAIS (24 septembre 1941).

27 octobre. — ORGANISATION DE LA FRANCE LIBRE.

Constitution du Conseil de l'Empire.

Manifeste du général de Gaulle relatif à la direction de l'effort français dans la guerre :

La France traverse la plus terrible crise de son histoire. Ses frontières, son empire, son indépendance et jusqu'à son âme sont menacés de destruction.

Cédant à une panique inexcusable, les dirigeants de rencontre ont accepté et subissent la loi de l'ennemi. Cependant, d'innombrables preuves montrent que le Peuple et l'Empire n'acceptent pas l'horrible servitude. Des millions de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la guerre jusqu'à la libération. Des millions et des millions d'autres n'attendent pour le faire que de trouver des chefs dignes de ce nom.

Or, il n'existe plus de Gouvernement proprement français. En effet, l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans son état de servitude, cet organisme ne peut-être et n'est en effet qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays. Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré. Je n'y faillirai pas.

J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre, et je prends l'engagement solennel de rendre compte de mes actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement.

Pour m'assister dans ma tâche, je constitue à la date d'aujourd'hui un Conseil de Défense de l'Empire. Ce Conseil, composé d'hommes qui exercent déjà leur autorité sur des terres françaises ou qui symbolisent les plus hautes valeurs intellectuelles et morales de la nation, représentent le pays et l'Empire qui se battent pour leur existence.

J'appelle à la guerre, c'est-à-dire au combat ou au sacrifice, tous les hommes et toutes les femmes des terres françaises qui sont ralliées à moi. En union étroite avec nos Alliés, qui proclament leur volonté de contribuer à restaurer l'indépendance et la grandeur de la France, il s'agit de défendre contre l'ennemi ou contre ses auxiliaires la partie du patrimoine national que nous détenons, d'attaquer l'ennemi partout où cela sera possible, de mettre en œuvre toutes nos ressources militaires, économiques morales, de maintenir l'ordre public et de faire régner la justice,

Cette grande tâche, nous l'accomplirons pour la France, dans la conscience de la bien servir et dans la certitude de vaincre.

CH. DE GAULLE.

27 octobre 1940. — ORGANISATION DE LA FRANCE
LIBRE; CONSEIL DE DÉFENSE DE L'EMPIRE.

Ordonnance organisant les Pouvoirs publics durant la guerre et instituant le Conseil de Défense de l'Empire.

Au nom du peuple et de l'Empire français, Nous, général de Gaulle, Chef des Français Libres,

Ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Aussi longtemps qu'il n'aura pu être constitué un Gouvernement français et une représentation du peuple français réguliers et indépendants de l'ennemi, les Pouvoirs publics, dans toutes les parties de l'Empire libérées du contrôle de l'ennemi, seront exercés — sur la base de la législation française antérieure au 23 juin 1940 — dans les conditions qui suivent :

ART. 2. — Il est institué un Conseil de Défense de l'Empire qui a pour mission de maintenir la fidélité à la France, de veiller à la sécurité extérieure et à la sûreté intérieure, de diriger l'activité économique et de soutenir la cohésion morale des populations des territoires de l'Empire.

Ce Conseil exerce dans tous les domaines la conduite générale de la guerre, en vue de la libération de la patrie, et traite avec les puissances étrangères des questions relatives à la défense des possessions françaises et aux intérêts français.

ART. 3. — Les décisions sont prises par le Chef des Français Libres après consultation, s'il y a lieu du Conseil de Défense.

Celles de ces décisions qui ont un caractère général, seront arrêtées sous forme d'ordonnances promulguées au *Journal officiel* de l'Empire et provisoirement au *Journal officiel* de l'Afrique Équatoriale Française. Ces ordonnances ont, suivant leur contenu, force de loi ou de décret à partir de la date de leur promulgation.

ART. 4. — Le Conseil de Défense pourvoira à la constitution des corps qui exerceront les attributions de juridiction normalement dévolues au Conseil d'État à la Cour de cassation, et éventuellement à la Haute Cour de Justice.

ART. 5. — Les pouvoirs administratifs normalement dévolus aux ministres sont exercés par les directeurs de services nommés par le Chef des Français Libres.

ART. 6. — Le siège du Conseil de Défense est placé où il convient pour exercer la direction de la guerre dans les meilleures conditions.

ART. 7. — Toutes dispositions contraires à la présente ordonnance sont abrogées.

ART. 8. — La présente ordonnance sera promulguée au *Journal officiel* de l'Empire et provisoirement au *Journal officiel* de l'Afrique Équatoriale Française.

Fait à Brazzaville, le 27 octobre 1940.

Ch. DE GAULLE.

ORDONNANCE N° 2

*portant nomination des Membres du Conseil de Défense
de l'Empire.*

Au nom du peuple et de l'Empire Français, Nous, général de Gaulle, Chef des Français Libres,

Ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres du Conseil de Défense de l'Empire, institué par l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940, général Catroux, vice-amiral Muselier, général de Larminat, gouverneur Eboué, gouverneur Sautot, médecin général Sicé, professeur Cassin, révérend père d'Argenlieu, colonel Leclerc.

ART. 2. — La présente ordonnance sera publiée au *Journal officiel* de l'Empire et, provisoirement, au *Journal officiel* de l'Afrique Équatoriale Française.

Fait à Brazzaville, le 28 octobre 1940.

Ch. DE GAULLE.

DÉCRET

*déclarant en état de guerre les circonscriptions territoriales de
l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun.*

Le Général de Gaulle,
Chef des Français Libres,

Vu l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940, organisant les Pouvoirs publics durant la guerre et instituant un Conseil de Défense de l'Empire;

Vu l'article 170 (paragraphe 1 *in fine*) du Code de justice militaire ;

Sur le rapport du Chef du Gouvernement de l'Afrique Française Libre;

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Les circonscriptions territoriales de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun sont déclarées en état de guerre.

ART. 2. — Le Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française, le Gouverneur du Cameroun Français, les Commandants supérieurs des troupes de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Brazzaville, 1^{er} novembre 1940.

Ch. DE GAULLE.

ORGANISATION DES TERRITOIRES LIBÉRÉS

*Ordonnance n° 6 portant création du Haut-Commissariat
de l'Afrique Française Libre.*

Au nom du peuple et de l'Empire français,

Nous, général de Gaulle,

Chef des Français Libres,

Vu le Senatus-consulte du 3 mai 1854,

Vu l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940, organisant les pouvoirs publics durant la guerre et instituant un Conseil de Défense de l'Empire,

Ordonnons :

ARTICLE PREMIER. — Il est créé un Haut-Commissariat de l'Afrique Française Libre. Le Haut-Commissaire est le délégué général et le représentant du Chef des Français Libres en Afrique Française Libre.

ART. 2. — Quand le Chef des Français Libres ne se trouve pas sur le territoire de l'Afrique Française Libre, le Haut-Commissaire a délégation permanente du Chef des Français Libres pour prendre par décrets les mesures nécessaires à la défense du territoire de l'Afrique Française Libre.

ART. 3. — Les actes pris en vertu de cette délégation de pouvoir seront signés pour le Chef des Français Libres et par délégation,

ART. 4. — La présente ordonnance sera promulguée au *Journal officiel* de l'Empire et, provisoirement aux *Journaux officiels* de l'Afrique Équatoriale Française et du Cameroun.

Fait à Brazzaville, le 12 novembre 1940.

Ch. DE GAULLE.

DÉCRET

*portant nomination du Haut-Commissaire
de l'Afrique Française Libre.*

Le Général de Gaulle,
Chef des Français Libres.

Vu l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940, organisant les pouvoirs publics durant la guerre et instituant un Conseil de Défense de l'Empire,

Vu l'ordonnance n° 6 du 12 novembre 1940, portant création du Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre.

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Le général de Brigade de Larminat (René-Marie-Edgard), est nommé Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre.

ART. 2. — Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal Officiel* de l'Empire Français et au *Journal officiel* de l'Afrique Équatoriale Française.

Brazzaville, le 12 novembre 1940.

Ch. DE GAULLE.

DÉCRET

*portant nomination du Gouverneur général
de l'Afrique Equatoriale Française.*

Le général de Gaulle,
Chef des Français Libres.

Vu l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940, organisant les pouvoirs publics durant la guerre et instituant un Conseil de Défense de l'Empire.

Décète :

ARTICLE PREMIER. — M. Eboué (Félix), Gouverneur de 2^e classe des colonies, est nommé à titre provisoire Gouverneur général des colonies.

ART. 2. — M. Eboué (Félix), Gouverneur général des colonies, est nommé Gouverneur général de l'Afrique Equatoriale Française.

ART. 3. — M. Eboué rejoindra son poste après l'arrivée de son remplaçant à la tête du Territoire du Tchad.

ART. 4. — Le présent décret sera enregistré et publié au *Journal officiel* de l'Afrique Equatoriale Française.

Brazzaville, le 12 novembre 1940.

Ch. DE GAULLE.

DÉCLARATION

radiodiffusée de Londres le 22 février 1941 au soir.

Le général de Gaulle et le Conseil de Défense de l'Empire français font la communication suivante :

1° Le désastre momentané de la France ne saurait justifier en aucune manière une atteinte quelconque qui serait portée

par des puissances étrangères, soit à l'intégrité des territoires de l'Empire, soit aux droits de la France en n'importe quel point du monde;

2° Tout abandon qui serait consenti par le Gouvernement de Vichy ou par ses représentants serait tenu pour nul et non avenu par le Conseil de Défense de l'Empire français;

3° Cette déclaration et cette résolution s'appliquent au cas particulier de l'Indochine.

Le Conseil de Défense de l'Empire français ne méconnaît nullement l'utilité d'accords harmonisant les intérêts de l'Indochine Française avec ceux de puissances étrangères, mais la France Libre ne saurait tenir pour justifiées ni pour définitives les concessions qui auraient été arrachées, ni les atteintes qui auraient été portées par la force ou par la menace au statut territorial et politique de l'Indochine tel qu'il existait avant le 23 juin, date d'entrée en vigueur des « armistices ».

Le Conseil de Défense de l'Empire français déclare approuver par avance l'attitude de l'Indochine en tant qu'elle s'opposerait à de tels empiètements.

DÉFENSE DE L'EMPIRE

17 mai 1941.

Communication du général de Gaulle et du Conseil de Défense de l'Empire français à tous les gouvernements représentés à Londres, relative aux accords conclus entre Vichy et l'Allemagne.

A l'occasion des « accords » récemment conclus entre le « Gouvernement » de Vichy et l'Allemagne de Hitler, et en prévision des conséquences que ces accords peuvent entraîner pour ce qui concerne les intérêts de la France et l'attitude des autres États à son égard, le général de Gaulle et le Conseil de Défense de l'Empire français estiment les observations suivantes :

1° Le « Gouvernement » de Vichy s'est placé lui-même par l'armistice dans une situation qui lui ôte toute indépendance à l'égard de l'envahisseur;

2° Ce même « Gouvernement » a pris le pouvoir et totalement changé les institutions de la France sans que le peuple français ait été aucunement consulté et sans que ses représentants aient pu exprimer leur avis dans des conditions élémentaires de liberté et de dignité;

3° Depuis cette usurpation, le « Gouvernement » de Vichy exerce le pouvoir sans aucun contrôle de la nation française et sans que la nation française ait la moindre possibilité de se faire entendre, puisque les deux tiers du pays sont occupés par l'ennemi et qu'un tiers est soumis, sous son contrôle, au régime du silence absolu;

4° D'après les textes dits « constitutionnels » arbitrairement subsistés à la Constitution de la France, la source de l'autorité du « Gouvernement » de Vichy réside exclusivement dans la personne d'un vieillard de 85 ans, dont il est notoire, depuis plusieurs années, qu'il est affaibli par l'âge;

5° Il résulte de ces faits que le « Gouvernement » de Vichy n'est pas en mesure d'exercer les attributions de la souveraineté française et qu'il n'en a pas le droit. En particulier les mesures qu'il prend en « collaboration » avec l'envahisseur ne sont ni libres, ni légales et ne peuvent pas, par conséquent, être considérées comme engageant le peuple français;

6° Partout où les citoyens français ont eu la possibilité de faire connaître leurs véritables sentiments, ils ont, dans leur immense majorité, manifesté la volonté que la France continue la guerre avec les moyens qui restent à sa disposition. Il en est ainsi dans tous les territoires de l'Empire qui ont pu être libérés de Vichy, et dans tous les pays étrangers, malgré les sanctions rigoureuses imposées par Vichy sur l'ordre de l'envahisseur, à ceux qui poursuivent la lutte;

7° Le général de Gaulle et le Conseil de Défense de l'Empire français, dont l'autorité est librement reconnue par tous les territoires français déjà libérés du contrôle de l'ennemi, qui sont les représentants des sentiments réels de leurs citoyens et qui, dans toute la mesure de leurs moyens, assurent l'exécution des traités et engagements souscrits par la France antérieurement au 18 juin 1940 déclarent :

a) Que la France ne peut et ne doit pas être tenue pour responsable des actes commis, soi-disant en son nom, par des

gouvernements qui ont usurpé le pouvoir et se sont eux-mêmes placés sous la dépendance de l'ennemi à la faveur d'une défaite militaire subie par ses armées en combattant pour le salut commun des peuples libres;

b) Que la nation française continue la guerre par toutes les parties de ses forces militaires qui échappent au contrôle de l'ennemi, et doit, par conséquent, être considérée comme belligérante par tous les États et comme alliée par ceux de ces États qui combattent les ennemis communs;

c) Que la nation française ne reconnaisse dans le présent et ne reconnaisse dans l'avenir aucune atteinte à aucun de ses droits, qui serait commise par n'importe quel État du monde à la faveur et sous le prétexte de la situation où elle se trouve du fait des ennemis et des usurpateurs dépendant de l'ennemi qui prétendent le gouverner.

EXTRAIT

de la Circulaire générale sur la politique indigène en Afrique Équatoriale Française, établie par la Commission consultative instituée par l'arrêté du 6 octobre 1941, et réunie les 6, 7 et 8 novembre 1941.

Nécessité et fondements d'une politique indigène.

L'Afrique Équatoriale Française est arrivée à un moment décisif de son existence. Sur les erreurs du passé, il est inutile de revenir. Nous avons mieux à faire que de critiquer et regretter. Le bilan de nos biens et de nos maux, le programme de colonisation qui s'impose à nous, sont assez bien dégagés par une expérience déjà longue et par les leçons de la guerre pour que nous puissions dire à coup sûr ce que nous devons faire et comment nous devons le faire.

Malheureusement, la mise en route ne pourra pas être aussi prompte que nous le voudrions. Si les moyens financiers sont suffisants, du moins pour un début, en revanche, le personnel et le matériel font défaut et l'argent ne permet pas toujours de les acquérir. Les hommes sont mobilisés, et l'on ne nous

vendra, en fait d'outillage, que le surplus laissé disponible par une industrie de guerre toujours plus dévorante. Cela ne signifie pas qu'il faille se croiser les bras, aucune chance de créer ne sera au contraire négligée, et il reste toujours une chance à qui est patient et résolu. Mais, à défaut de l'œuvre immédiate, c'est agir déjà que de consacrer le délai offert à prendre la meilleure position de départ. Nous allons ensemble nous y appliquer. Nous allons ensemble nous assurer que l'Afrique Équatoriale au lieu d'être servie par la France, comme on l'a vu trop souvent, sera en mesure, demain, de servir la France.

La première condition de cette réussite indispensable, c'est de disposer d'une population indigène non seulement saine, stable et paisible, mais qui croisse en nombre et progresse dans l'ordre matériel, intellectuel et moral, jusqu'à nous donner cette collaboration des cadres, cet appoint des masses sans lesquelles la mise en valeur ne sera jamais qu'un mot. Si nous n'obtenons pas cela, nous n'aurons plus le choix qu'entre l'impuissance absolue, c'est-à-dire la ruine, et l'installation dans la Colonie d'une race étrangère qui se substituera aux tribus nées du sol. La fierté nous interdit le premier terme, la conscience et l'intérêt élémentaire nous interdisent le second.

Voici donc la besogne préalable et urgente qui nous est dictée : établir la société indigène sur des bases telles que la colonie entre enfin dans la voie de la prospérité. Mais cette besogne ne sera pas celle de l'Administration seule. Si l'on veut qu'elle soit menée à bonne fin, tous les cadres de la colonie devront y participer. L'Afrique Équatoriale, dans son ensemble, aura sa politique indigène : cette politique, expression de la pensée et de la volonté de tous, industriels, colons, missionnaires, commerçants et fonctionnaires, survivra à tel ou tel règne. Quand on en estimera, dans vingt ou trente ans, les résultats, on reconnaîtra qu'elle n'était pas née d'un caprice individuel, mais de la résolution unanime d'une équipe qui, après s'être dressée ici pour racheter et libérer la France, avait également décidé de sauver l'Afrique Équatoriale Française.

Je dis bien « sauver ». La colonie est menacée, menacée par l'intérieur, comme un grenier qui se vide. Qu'on en cherche la cause dans le système prolongé des grandes concessions, dans une exploitation économique désordonnée, dans un prosélytisme parfois maladroit, dans la mise en sommeil de l'ensei-

gnement, enfin et surtout dans l'oubli, on pourrait dire le mépris, où l'on a tenu les cadres politiques et sociaux indigènes la conséquence est là, et nous la touchons du doigt : c'est une population qui ici n'augmente pas et qui là diminue, c'est un pays incapable de fournir au commerce, aux chantiers, à l'Administration, le personnel auxiliaire et le personnel de maîtrise strictement indispensables, c'est une masse qui se désagrège et se disperse, c'est l'avortement volontaire et la syphilis qui se répandent dans un prolétariat naissant, ce sont tous les maux d'un individualisme absurde infligés ensemble à la colonie.

Faire ou refaire une société, sinon à notre image, du moins selon nos habitudes mentales, c'est aller à un échec certain. L'indigène a un comportement, des lois, une patrie qui ne sont pas les nôtres. Nous ne ferons son bonheur, ni selon les principes de la Révolution française, qui est notre Révolution, ni en lui appliquant le code Napoléon, qui est notre code, ni en substituant nos fonctionnaires à ses chefs, car nos fonctionnaires penseront pour lui, mais non en lui.

Nous assurerons, au contraire, son équilibre en le traitant à partir de lui-même, c'est-à-dire non pas comme individu isolé et interchangeable, mais comme personnage humain, chargé de traditions, membre d'une famille, d'un village et d'une tribu, capable de progrès dans son milieu et très probablement perdu s'il en est extrait. Nous nous attacherons à développer le sentiment de sa dignité et de sa responsabilité, son progrès moral, et à l'enrichir d'un progrès matériel; mais nous le ferons dans le cadre de ses institutions naturelles. Si ces institutions se sont altérées à notre contact, nous les réorganiserons, sous une forme nécessairement nouvelle et cependant assez proche de lui pour maintenir en lui le goût de son pays et pour le porter à y faire ses preuves d'abord, avant toute autre étape. En un mot, nous rendrons à l'indigène ce dont nul homme ne peut se passer sans dommage, nous ne lui ferons aucun cadeau illusoire, nous lui restituerons en même temps le sens profond de la vie et le souci de la perpétuer.

DÉCRET

*portant nomination du Haut-Commissaire de France
pour le Pacifique.*

Le général de Gaulle,
Chef des Français Libres,

Vu l'ordonnance n° 1 du 27 octobre 1940, organisant les pouvoirs publics durant la guerre et instituant un Conseil de Défense de l'Empire.

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Le capitaine de vaisseau Thierry d'Argenlieu (Georges) est nommé Haut-Commissaire de France pour le Pacifique.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la France Libre et aux *Journaux officiels* de la Nouvelle-Calédonie et des Établissements français de l'Océanie.

Fait au Caire, le 9 juillet 1941.

Ch. DE GAULLE.

DÉCRET

*portant nomination du Haut-Commissaire
de l'Afrique Française Libre.*

Le Général de Gaulle,
Chef des Français Libres,

Vu l'ordonnance n°1 du 27 octobre 1940, organisant les pouvoirs publics durant la guerre et instituant un Conseil de Défense de l'Empire,

Vu l'ordonnance n°6 du 12 novembre 1940, portant création, du Haut-Commissariat de l'Afrique Française Libre,

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Le médecin général de division Sicé, membre du Conseil de Défense de l'Empire, est nommé Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre.

ART. 2. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la France Libre et au *Journal officiel* de l'Afrique Équatoriale Française.

Fait à Beyrouth, le 11 août 1941.

Ch. DE GAULLE.

DÉCRET

*relatif à la composition du Conseil de Défense
de l'Empire français.*

Le général de Gaulle,
Chef des Français Libres,
Président du Comité National,

Vu l'ordonnance n°1 du 27 octobre 1940, organisant les pouvoirs publics durant la guerre;

Vu l'ordonnance n°16 du 24 septembre 1941, portant organisation nouvelle des pouvoirs publics de la France Libre;

Vu le décret du 29 janvier 1941, portant institution d'un Secrétariat permanent du Conseil de Défense de l'Empire français;

Décète :

ARTICLE PREMIER. — Sont nommés membres du Conseil de Défense de l'Empire français, réorganisé en vertu de l'ordonnance susvisée du 24 septembre 1941 :

Le général d'armée Catroux, Délégué général et Plénipotentiaire, Commandant en chef au Levant,

Le vice-amiral Muselier, Commissaire national à la Marine et à la Marine marchande,

Le médecin général Sicé, Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre,

Le gouverneur général des colonies Eboué, Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française,

Le général de division de Larminat, adjoint au Commandant en chef au Levant,

Le gouverneur des colonies Sautot, Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie et Haut-Commissaire de la France pour les Nouvelles-Hébrides,

Le capitaine de vaisseau Thierry d'Argenlieu, Commissaire national sans département,

Le général de brigade Leclerc de Hauteclocque, Commandant supérieur des troupes du Tchad.

ART. 2. — Le premier alinéa et le paragraphe 3° du deuxième alinéa de l'article 2 du décret du 29 janvier 1941 portant constitution d'un Secrétariat permanent du Conseil de Défense de l'Empire français sont abrogés.

ART. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la France Libre.

Fait à Londres, le 24 septembre 1941.

Ch. DE GAULLE.

DISCOURS

prononcé par le général de Gaulle, le 3 décembre 1942.

Dans la situation présente, si pleine à la fois d'espérances et de dégoûts, la nation française entend y voir clair et veut qu'on parle nettement. Car par delà les combinaisons dites d'opportunité, c'est le sort de la France qui se joue.

Depuis juin 1940 un régime artificiellement fabriqué dans le désespoir national, collaborait avec l'ennemi et faisait table rase de toutes les libertés françaises après avoir renié nos alliances et capitulé devant l'envahisseur.

En même temps, une grande partie de l'Empire continuait ou reprenait la -guerre, s'affranchissait du régime empoisonné et usurpé de Vichy et, dans la souveraineté française intégralement maintenue, déployait son effort en union sincère et loyale avec tous les Alliés. Des forces françaises faisaient flotter librement et, j'ose le dire, glorieusement, sur tous les champs de bataille, le drapeau de la Patrie. Des voix françaises maintenaient librement dans le monde l'expression traditionnelle de l'âme de notre pays. Surtout, la flamme de la résistance à l'ennemi et à ses complices embrasait peu à peu la masse immense du peuple écrasé.

Soudain, l'héroïque bataille russe dans le Caucase et à Stalingrad, la grande victoire britannique en Egypte et en Cyrénaïque, l'occupation si brillamment effectuée de l'Afrique du Nord française par les Américains secondés par les Anglais, la résistance passive ou active des peuples opprimés de l'Europe, enfin les immenses ressources matérielles et le puissant idéalisme que les États-Unis apportent au combat, font apparaître une conjecture nouvelle. Tout, maintenant, permet d'entrevoir l'aurore d'une victoire militaire, dont il s'agit qu'elle soit aussi la victoire des principes qui rassemblent les Nations Unies.

Pour la France, qui est, bien entendu, au centre même de ces événements, une situation plus tragique encore, mais aussi plus encourageante, est apparue tout à coup. Tandis que la totalité du territoire était occupé par l'ennemi, tandis que les vestiges de l'armée métropolitaine se trouvaient démobilisés, tandis que la flotte de Toulon était acculée au suicide, la partie de l'Empire que Vichy tenait sous son joug était, grâce aux Alliés, mise à même de s'en libérer, du même coup l'effort commun de tous nos territoires d'outre-mer, en liaison avec la résistance, et, bientôt l'insurrection française est devenue possible.

Devant cette situation, que veut la nation française?

La nation ne veut rien d'autre que le rassemblement de toutes ses forces dans la guerre pour chasser l'ennemi du territoire et recouvrer tous ses droits. La nation ne dit rien d'autre « qu'Honneur et Patrie »; « Liberté, Égalité, Fraternité ». La nation ne fait rien d'autre que combattre, se maintenir dans la résistance, et là où ses fils sont libres, assurer l'observation des lois de la République.

Dans cet immense effort notre Comité National a tiré son autorité du consentement spontané des Français et du mandat que lui ont confié les groupements qui, sur le territoire, rassemblent les masses françaises dans la résistance.

Pour répondre à la volonté nationale, nous sommes prêts dès à présent, à faire en sorte que soient liées entre elles, afin de frapper l'ennemi, les actions de toutes les forces françaises organisées où que ce soit. Nous sommes certains que le fait seul de nous unir tous dans la guerre aura tôt fait de nous unir aussi sur tout ce qui est essentiel au salut et à la grandeur de la France. Nous croyons qu'il devra sortir de cette lutte côte à côte, une direction commune des efforts qui maintiendra, dans nos territoires, l'indivisible souveraineté française et assurera devant l'étranger la représentation provisoire de tous les intérêts français. Nous nous en remettons exclusivement et totalement à la nation elle-même de décider, dès qu'elle pourra le faire, par le suffrage universel et libre, de son régime et de son gouvernement.

Mais cette action conjuguée, puis cet unique combat, puis cette union nationale, ne sont possibles que dans le respect de la volonté et de la dignité française. La nation n'admet pas qu'un quarteron d'hommes qui symbolisent la capitulation, la collaboration, l'usurpation et qui ont usé et abusé contre les libérateurs de la discipline des autres, en usent et abusent maintenant pour singer l'honneur et le devoir. La nation n'admet pas que ces hommes ayant failli dans la guerre étrangère et se sentant condamnés, puissent ménager leur destinée en créant les conditions d'où sortirait la guerre civile. La nation n'admet pas leur pouvoir, tiré d'une parole grotesque de droit divin par prétendue réincarnation d'un Bouddha que, d'ailleurs, ils trahissent et qui, au surplus, les condamne.

M. Hitler voulait, a-t-il dit, « pourrir notre guerre ». *La nation ne veut pas, elle, qu'on pourrisse notre libération.*

Les territoires de l'Empire, où qu'ils soient et quels qu'ils soient, n'appartiennent à personne, sinon à la France. Les soldats français, qu'ils combattent en Tunisie ou en Libye ou au Pacifique, ne sont pas les soldats de quelqu'un. Ils sont les soldats de la France. Les citoyens français, qu'ils vivent sous la botte de l'ennemi et la fêrule de Vichy, ou dans l'Empire, ou à l'étranger, ne dépendent du gré d'aucun homme, mais

uniquement des libres lois que s'est données la libre France. Dans la détresse où la tiennent encore pour un temps l'ennemi et la trahison, la nation française peut compter sur ses fils pour s'unir dans le suprême combat. Elle est sûre d'y être aidée par la conscience universelle de tous les peuples qui, comme elle, souffrent et luttent pour la liberté.

DISCOURS

*prononcé par le général de Gaulle, le 28 décembre 1942,
après la mort de Darlan. — Appel à l'unité.*

La République française a toujours voulu gagner cette guerre aux côtés de ses Alliés, pour la liberté et la sécurité de l'Europe et du Monde. Le dernier Gouvernement républicain, auquel j'avais l'honneur d'appartenir, entendait donc maintenir dans la lutte les moyens qui restaient à la France après la défaite militaire dans la Métropole, c'est-à-dire son Empire, sa flotte, sa marine marchande, son trésor, son influence morale et, par dessus tout, l'âme du peuple envahi, en attendant qu'il fut possible à la nation tout entière de se remettre debout pour chasser et châtier l'ennemi.

Le défaitisme de certains dirigeants, les intrigues de la trahison, les conspirations des adversaires de la souveraineté du peuple, profitant du désarroi produit par le désastre et abusant de la discipline des armées et des administrations ont pu réussir momentanément à imposer à la France, d'abord la capitulation, ensuite un régime de dictature et d'usurpation. Mais il n'y avait là rien qu'une sorte d'épisode qui, pour effroyable qu'il fût ne changeait pas la volonté nationale telle qu'elle s'était exprimée aussi longtemps qu'elle était libre. C'est à cette seule volonté que les Français se devaient et se doivent d'obéir.

Telle est la raison et telle est l'inspiration de l'attitude adoptée, dès le 18 juin 1940, par un grand nombre de citoyens français à l'intérieur et au dehors du pays. On sait aujourd'hui que la masse immense de la nation les approuve et les soutient. Le Comité National, formé pour assurer la direction de l'effort français et représenter provisoirement les intérêts généraux de

la France, a pu rassembler peu à peu une grande partie de l'Empire, des forces militaires importantes, recueillir l'adhésion et assurer la direction des organisations de résistance sur notre territoire. Il a pu également obtenir d'un grand nombre de puissances étrangères, les engagements au sujet de l'intégrité de l'indépendance, de la grandeur de la France. Ainsi, la France n'est, ni en fait, ni en droit, jamais sortie de la guerre. En outre, il s'est créé dans la nation et dans le monde une sorte de mystique de la libération française qui est un élément capital pour le présent et pour l'avenir, de l'unité et de la grandeur du pays.

Cependant, le cours des événements militaires a amené les armées alliées, puis les forces ennemies en Afrique du Nord Française. Une bataille est engagée en Tunisie. Un chef militaire français renommé, le général Giraud, dont je puis en témoigner, le Gouvernement de la République déplorait aux pires moments de la bataille de France qu'il ne put être nommé généralissime puisqu'il était tombé aux mains de l'ennemi, a commencé d'entraîner au combat une partie des troupes d'Afrique du Nord. Déjà, ces troupes ont obtenu des succès glorieux et qui vont s'accroissant. Leurs camarades qui, sur terre, sur mer et dans les airs, ont pu reprendre le combat à des dates différentes, sur d'autres théâtres d'opérations, acclament leur concours et leur gloire et souhaitent que tous ceux qui portent les armes de la France se confondent comme il se doit dans une seule armée, dans une seule marine, dans une seule aviation française.

D'autre part, dans les territoires de l'Afrique du Nord et de l'Afrique Occidentale Française, le régime usurpé et l'esprit de Vichy ont été du fait des événements, profondément ébranlés, Il apparaît qu'en dépit d'une propagande acharnée de deux ans et demi et des mesures de répression si longtemps appliquées, le plus pur souffle national reprend, là comme ailleurs, tous ses droits. Il apparaît que l'union de tout l'Empire dans la guerre n'est plus seulement désirée et désirable mais peut-être bientôt réalisable dans des conditions conformes à la volonté et à la dignité du peuple français.

Mais ce qui a été fait déjà, ce qui est fait aujourd'hui, ce qui le sera demain par la nation française, pour le triomphe de la cause commune à toutes les Nations Unies, implique que *son effort total soit uni et dirigé, que la souveraineté française soit gérée, que les lois françaises soient appliquées, que les droits et*

les intérêts de la France soient représentés comme le sont toujours, par le sang et les douleurs de la nation, son honneur, son âme et sa puissance. Un pouvoir provisoire élargi, groupant toutes les forces françaises à l'intérieur et à l'extérieur du pays et tous les territoires français qui sont susceptibles de lutter pour la libération, est nécessaire à l'indépendance et à l'unité nationales jusqu'à ce que la nation elle-même ait pu faire connaître ses souveraines volontés.

Les Français n'ont qu'une seule Patrie. Il s'agit de faire en sorte qu'ils ne livrent qu'un seul combat.

La France est et restera une et indivisible.

DÉCLARATION

du général de Gaulle sur l'Afrique du Nord, le 2 janvier 1943.

La confusion intérieure ne cesse de s'accroître en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale Française.

La raison de cette confusion est que l'autorité française n'y a point de base après l'écroulement de Vichy, puisque la grande force nationale d'ardeur, de cohérence et d'expérience que constitue la France Combattante, et qui a déjà remis dans la guerre et dans la République une grande partie de l'Empire est écartée de ces territoires français.

Les conséquences de cette confusion sont : d'abord, une situation gênante dans le présent et dans l'avenir pour les opérations des armées alliées, ensuite, le fait que la France se trouve privée, au moment décisif, de cet atout puissant que serait l'union pour la guerre de son vaste Empire en liaison avec la résistance dans la Métropole; enfin, et peut-être surtout, la stupeur du peuple français, bouleversé dans sa misère par le sort étrange qui est fait à la partie de son Empire la plus récemment libérée.

Le remède à cette situation, c'est l'établissement en Afrique du Nord et en Afrique Occidentale Française comme dans tous les autres territoires français d'outre-mer d'un pouvoir central provisoire et élargi, ayant pour fondement l'union nationale, pour inspiration l'esprit de guerre et de libération, pour lois les lois de

la République, jusqu'à ce que la nation ait fait connaître sa volonté. Telle est la tradition de la démocratie française. C'est ainsi qu'en 1870, après la chute de l'Empire, les hommes de la Défense Nationale prirent provisoirement le pouvoir, au nom de République, pour diriger l'effort de la nation dans la guerre.

Le 25 décembre, d'accord avec le Comité national et avec le Conseil de Défense de l'Empire, j'ai proposé au général Giraud de me rencontrer immédiatement en territoire français pour étudier les moyens d'atteindre ce but. Je crois, en effet, que la situation de la France et la situation générale de la guerre ne permettent aucun retard.

LE C. F. L. N. ET L'EMPIRE

12 décembre 1943.

Extrait du discours du général de Gaulle sur la politique de la France à l'égard des Musulmans d'Afrique du Nord.

Cette volonté de renouveau qui anime la nation tutélaire, à mesure qu'elle voit approcher la fin du drame et s'entr'ouvrir la porte de l'avenir, l'Afrique du Nord lui offre l'occasion, lui impose le devoir de se donner sereinement carrière. Les événements font en sorte que l'Afrique du Nord est le terrain où commencent à s'épanouir la force renaissante et l'espérance immortelle de la France. Ici, reparaissent ses propres libertés. Ici, siège son Gouvernement de guerre. Ici, s'est fondé l'Assemblée qui donne à l'opinion une expression qualifiée. Ici s'assemblent les premiers éléments de son armée de demain. Ici se trouvent les représentants que de nombreuses puissances étrangères ont délégués auprès d'elle. Ici auront été promulguées à la France dans l'ensemble de ses populations, des preuves de fidélité à quoi l'étendue de ses propres malheurs donne un caractère décisif qui, non seulement l'émeut jusque dans ses profondeurs, mais dès à présent l'oblige.

Oui, l'oblige, à l'égard notamment des Musulmans de l'Afrique du Nord. La France, dans l'accord et par les traités conclus avec les souverains, a donné au Maroc et à la Tunisie un développement qu'il s'agit de poursuivre *en y associant chaque*

jour plus largement l'élite locale. Dans trois départements de l'Algérie française, la tâche comporte des exigences différentes. Quelle occasion meilleure pourrais-je trouver d'annoncer que le Gouvernement après un examen approfondi de ce qui est souhaitable et de ce qui est actuellement possible, vient de prendre, à l'égard de l'Algérie d'importantes résolutions. *Le C. F. L. N. a décidé d'attribuer immédiatement à plusieurs dizaines de milliers de Musulmans français d'Algérie leurs droits entiers de citoyens sans admettre que l'exercice de ces droits puissent être empêché ni limité par des objections fondées sur le statut personnel.* En même temps va être augmentée la proportion de Musulmans français d'Algérie dans diverses assemblées qui traitent des intérêts locaux; corrélativement, un grand nombre de postes administratifs seront rendus accessibles à tous ceux qui en auront la capacité. *Mais c'est aussi une amélioration absolue et relative des conditions de vie des masses algériennes que le Gouvernement a résolu de s'attacher par un ensemble de mesures qu'il fera très prochainement connaître.* Personne ne peut contester que ce soit là une œuvre de longue haleine que l'état de guerre et la situation présente de la métropole ne laissent pas de compliquer à l'extrême. Personne ne peut d'autre part mettre en doute que certaines dispositions utiles aient été prises à cet égard. Personne ne peut enfin nier que rien ne serait concevable sans le labeur acharné de nos colons qui fit jaillir du pays les richesses de la nature. Mais le plan d'ensemble concernant l'Algérie et dont l'exécution sera commencée aussitôt avec tous les moyens disponibles, montrera à tous que la France nouvelle a mesuré ici tous ses devoirs.

CHAPITRE III

Les obstacles

LOI

*relative à la déchéance de la nationalité
à l'égard des Français qui ont quitté la France.*

Nous, Maréchal de France, Chef de l'État français,
Le Conseil des Ministres entendu,

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — Tout Français, qui a quitté le territoire français métropolitain entre le 10 mai et le 30 juin 1940 pour se rendre à l'étranger sans ordre de mission régulier émanant de l'autorité compétente ou sans motif légitime, sera regardé comme ayant entendu se soustraire aux charges et aux devoirs qui incombent aux membres de la communauté nationale, par suite, avoir renoncé à la nationalité française.

Il sera, en conséquence, déchu de cette nationalité par décret sur le rapport du garde des sceaux, Ministre Secrétaire d'État à la Justice.

Cette mesure prendra effet à partir du jour fixé par le décret et pourra être étendue à la femme et aux enfants qui ont suivi l'intéressé.

ART. 2. — Les biens appartenant à ceux contre lesquels la déchéance de la nationalité française aura été prononcée par application de l'article précédent seront, à la requête du Ministère public, placée sous séquestre par ordonnance du Président du Tribunal civil au lieu de leur situation.

Cette ordonnance sera publiée par extrait au *Journal officiel*.

Il sera, à la requête du Ministère public, procédé, à l'expiration d'un délai de six mois à dater de l'insertion de l'ordonnance, à leur liquidation sous l'autorité du Président du Tribunal civil et sous la surveillance du Ministère public.

Le solde du produit de la liquidation sera versé à la Caisse de Secours national.

ART. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'Etat.

Fait à Vichy, le 23 juillet 1940.

Ph. PÉTAÏN.

par le Maréchal de France, Chef de l'État français.

Le Garde des Sceaux,

Ministre Secrétaire d'État à la Justice,

Raphaël ALIBERT.

LOI

modifiant la loi du 23 juillet 1940 relative à la déchéance de la nationalité à l'égard des Français qui ont quitté la France.

Nous, Maréchal de France, Chef de l'État français,

Le Conseil des Ministres entendu,

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — L'Article 1^{er} de la loi du 23 juillet 1940 est complété, *in fine*, par les dispositions suivantes :

Cette déchéance sera également prononcée contre tout Français qui, hors du territoire métropolitain, trahit, par ses actes, discours ou écrits, les devoirs qui lui incombent en tant que membre de la communauté nationale.

ART. 2. — Les biens appartenant à ceux contre lesquels la déchéance de la nationalité, française aura été prononcée par application de l'article précédent seront, à la requête du Ministère public, placés sous séquestre par ordonnance du Président du Tribunal civil au lieu de leur situation.

Cette ordonnance sera publiée par extrait au *Journal officiel*.

Il sera, à la requête du Ministère public, procédé, à l'expiration d'un délai de six mois à dater de l'insertion de l'ordonnance, à leur liquidation sous l'autorité du Président du Tribunal civil et sous la surveillance du Ministère public.

Le solde du produit de la liquidation sera versé à la Caisse de Secours national.

ART. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy, le 28 février 1941.

Ph. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, Chef de l'État français :

*L'Amiral de la flotte,
Secrétaire d'État à la Marine,*

Al. DARLAN.

*Le Garde des Sceaux,
Ministre Secrétaire d'État à la Justice,*

Joseph BARTHÉLÉMY.

Le Secrétaire d'État aux Colonies,

Al. PLATON.

LOI

*relative à la déchéance de la nationalité à l'égard des Français qui
auront quitté les territoires d'outre-mer.*

Nous, Maréchal de France, Chef de l'État français,

Le Conseil des ministres entendu,

Décrétons :

ARTICLE PREMIER. — Tout Français qui, à partir du 10 mai 1940 a quitté ou quittera un territoire d'outre-mer relevant des Ministères de l'Intérieur, des Affaires étrangères ou du Secrétariat d'État aux Colonies pour se rendre à l'étranger sans ordre de mission régulier, etc..., etc... (le reste du texte est identique à celui de la loi du 23 juillet 1940).

Fait à Vichy le 10 septembre 1940.

Ph. PÉTAIN.

Par le Maréchal de France, Chef de l'État français :

*Le Garde des Sceaux,
Ministre Secrétaire d'État à la Justice,*
Raphaël ALIBERT.

*Le Ministre Secrétaire d'État
aux Affaires étrangères,*
Paul BAUDOUIN.

Le Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur,
PEYROUTON.

Le Secrétaire d'État aux Colonies,
A. PLATON.

TÉLÉGRAMME

*du Gouverneur du Gold Coast au Secrétaire d'État aux Colonies,
du 12 juillet 1940 (traduction).*

On me rapporte qu'une troupe d'environ 300 personnes creuse des tranchées sur le front de mer et sur l'aérodrome à Lomé. La frontière entre le Gold Coast et le Togo français est ouverte. Il faut un permis français pour traverser.

Un officier de la liaison à Abidjan déclare que l'état de siège a été proclamé par les autorités à Dakar et dans toute l'A. O. F. pour prendre effet à dater du 10 juillet.

TÉLÉGRAMME

*du Gouverneur du Gold Coast au Secrétaire d'État aux Colonies,
du 20 juillet 1940 (traduction).*

Des civils français venus récemment de Ouagadougou rapportent que toutes les radios ont été saisies par les autorités de la Côte d'Ivoire. Ils ajoutent que de Dakar et Abidjan est diffusée une propagande antibritannique s'appuyant principalement sur l'incident d'Oran. La population reçoit l'ordre de rester en territoire français et de ne pas résister aux Allemands

et aux Italiens s'ils viennent. Ils rapportent également que tous les officiers et sous-officiers européens de Ouagadougou sont gardés pour éviter leur désertion et qu'un cordon de troupes entoure la ville. Le bruit court également que des officiers italiens et allemands sont arrivés ou arriveront probablement à Dakar.

TÉLÉGRAMME

du Haut-Commissaire du Gouvernement de Vichy en Afrique Occidentale Française et en Afrique Équatoriale Française au Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française à Brazzaville, du 4 août 1940.

Dans les circonstances actuelles, il est indispensable que les autorités administratives assurent en étroite liaison avec le commandement militaire local pour l'utilisation de toutes les forces de police et les formations douanières, la surveillance du littoral et des frontières terrestres, en particulier des plages de débarquement et de toutes les voies d'accès venant des colonies étrangères.

Il importe au plus haut point d'être immédiatement renseigné sur tout incident ou menace intéressant les frontières terrestres et maritimes.

Les chefs indigènes devront naturellement être invités à participer activement à la recherche des renseignements de cette espèce.

BOISSON.

TÉLÉGRAMME

du Haut Commissaire du Gouvernement de Vichy en Afrique Occidentale et en Afrique Équatoriale Française à M. le Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française à Brazzaville, le 12 août 1940.

Le Général Commandant supérieur donne à tous commandants militaires les instructions suivantes que j'approuve, pour utilisation sur place en cas d'alerte des réservistes européens démobilisés.

1° Tout Européen mobilisable ou volontaire, quel que soit son grade, et non absolument indispensable à son poste civil, peut être mis sans délai, en cas d'alerte, à la disposition de l'autorité militaire la plus proche;

2° Les intéressés devront fournir immédiatement au Commandant d'armes le plus proche, tous renseignements concernant leur résidence actuelle, âge, grade, emploi militaire antérieur. Ils devront en outre, s'il y a lieu, faire obligatoirement leur déclaration de changement de résidence ;

3° Les commandants d'armes, sur instructions du Commandant militaire, et d'accord avec les autorités civiles, établiront un plan d'emploi des Européens dont les modalités d'appel seront arrêtées localement;

4° Les commandants militaires pourvoiront avec ces cadres, compte tenu de leurs aptitudes, au renforcement des unités locales, dont l'état alerte impose la mise sur pied de guerre sans délai;

5° Des séances d'instruction obligatoire permettront le maintien en condition du personnel dont il s'agit.

Assurez la diffusion de ces prescriptions et préparez leur exécution d'accord avec le Commandant militaire local.

BOISSON.

TÉLÉGRAMME

*du Ministre des Colonies du Gouvernement de Vichy,
retransmis par le Haut-Commissaire Boisson
aux Gouverneurs provinciaux du 15 août 1940.*

Certains gouverneurs, par une négligence inadmissible de leurs devoirs, n'exécutent pas les ordres concernant la rupture de relations diplomatiques franco-anglaises. De tels écarts seront sévèrement punis.

CHAPITRE IV

Rassemblement des premières forces

TÉLÉGRAMME

*du Gouverneur du Gold Coast au Secrétaire d'État aux Colonies
du 8 juillet 1940 (traduction).*

Deux officiers français, 20 sous-officiers, quelques femmes arrivent à Navrongo, venant probablement de Ougadougou, pendant la nuit du 7 juillet, accompagnés de 700 troupiers africains complètement armés. Ils se concentrent à Tamale pour le 10 juillet. D'autres suivent probablement. Me référant aux arrivées de Bobo, je comprends que ce détachement est accompagné de 90 troupiers africains.

TÉLÉGRAMME

*du Gouverneur du Gold Coast au Secrétaire d'État aux Colonies,
du 13 juillet 1940 (traduction).*

J'ai reçu le télégramme suivant de l'officier le plus ancien des troupes françaises actuellement dans le Gold Coast.

« Au nom de toutes les troupes qui m'ont accompagné je désire assurer Votre Excellence de notre loyal dévouement. Notre vœu à tous est de continuer la lutte jusqu'au bout aux côtés de nos alliés britanniques. Depuis notre arrivée en territoire britannique nous avons reçu partout un si chaleureux accueil qu'il nous est impossible d'exprimer toute notre gratitude. Nous sommes tous profondément touchés de votre message de bienveillance et vous offrons nos remerciements les plus sincères. »

Signé : Capitaine BOUILLON.

TÉLÉGRAMME

*du Commandant en Chef sud-atlantique au Gouverneur
du Gold Coast, du 25 juillet 1940 (traduction).*

Le lieutenant de vaisseau et 30 marins français à Lomé, volontaires pour votre service, doivent être envoyés à Freetown pour être, de là, transportés au Royaume-Uni afin de servir sous les ordres du général de Gaulle.

TÉLÉGRAMME

*du Gouverneur de Gibraltar au War Office, du 26 juillet 1940
(traduction).*

Ce qui suit du commandant Pijaud pour le vice-amiral Muselier :

- a) 14 appareils sont arrivés à Gibraltar : 3 Glen-Martin;
1 Glen-Martin détruit par batterie D. C. A. ; 2 Caudron-Simoun;
1 Caudron-Simoun détruit à l'atterrissage; 2 Caudron Goéland;
1 Morane 230; 2 Morane 315; 1 Potez 650 détruit à l'atterrissage;
1 Caudron-Pélican ;
- b) 6 appareils ont été envoyés en Anglererre : 1 Glen-Martin
par l'air; 2 Glen-Martin; 1 Morane 230, 2 Morane 315 démontés
et embarqués. La date de départ n'est pas encore fixée. 1 offi
cier et 11 mécaniciens ont été retenus pour ce travail. Ils sont
partis pour l'Angleterre le 21 juillet à bord du s.-s. *Rhin*;
- c) Personnel demeuré à Gibraltar. Commandant Pijaud,
capitaine B... Matériel : 2 Goéland, 2 Simoun, 1 Pélican.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle au général Sir Archibald Wavell,
le 31 juillet 1940.*

J'ai reçu communication de votre télégramme du 30 juillet 1940. Je suis entièrement d'accord avec vous quant à l'urgence de compléter l'armement et l'équipement du bataillon français d'Egypte, et sur le grand intérêt que présente son utilisation au combat dans le plus court délai possible. Je vous prie de me faire connaître le nom de l'officier qui prend le commandement de ce bataillon et de l'inviter à me rendre compte lui-même de la situation de sa troupe. Je vous serais obligé de transmettre à cet officier le message suivant :

« Le général de Gaulle connaît la formation du bataillon français d'Egypte. Il est heureux et fier de saluer cette belle troupe. Il sait que tous les officiers, gradés et soldats, sont résolus à combattre pour la France. Il est assuré qu'ils feront honneur à nos armes.

« Général DE GAULLE. »

TÉLÉGRAMME

*du Secrétaire d'État aux Colonies au Gouverneur du Nigeria.
(traduction).*

Ce qui suit du général de Gaulle au commandant Parant.

J'ai reçu votre rapport. Je donne mon accord à l'organisation actuelle du bataillon. J'ai noté votre demande d'aide aux officiers et sous-officiers. Je compte la satisfaire bientôt. Veuillez exprimer au 1^{er} bataillon mon sentiment de satisfaction, de complète confiance. Je suis certain que ce bataillon fera honneur à nos armes dans le combat contre l'ennemi. Cordiale sympathie.

Général DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

*du Gouverneur de la Sierra-Leone
au Secrétaire d'État aux Colonies, du 4 septembre 1940
(traduction).*

Deux officiers français, 2 sous-officiers et 24 tirailleurs avec 3 fusils-mitrailleurs et 7 caisses de munitions ont traversé la frontière le 26 août venant de la Guinée française. Ils sont arrivés à Freetown le 3 septembre. De là ils seront dirigés sur Takoradi la semaine prochaine. Le G. O. C. a été informé.

CHAPITRE V

Ralliement de l'A. E. F.

TÉLÉGRAMME

*du général de Gaulle au Gouverneur du Tchad,
du 16 juillet 1940.*

Je suis informé de votre attitude que j'approuve entièrement. Le devoir consiste à tenir chaque point de l'Empire pour la France contre les Allemands et les Italiens. Je vous demande de me renseigner sur votre situation pour autant que vous jugerez opportun de le faire. Je suis à votre disposition pour le concours que je pourrais vous apporter. Je vous demande de vous tenir en liaison. Cordiale sympathie.

DE GAULLE.

INSTRUCTIONS

*remises par le général de Gaulle à ses délégués
dans les colonies françaises d'Afrique, le 5 août 1940.*

La mission de la Délégation consiste :

1° A représenter le général de Gaulle dans toute négociation qu'il pourrait y avoir lieu d'engager ou d'accepter, dans toute déclaration qu'il pourrait y avoir lieu de faire, dans toute initiative qu'il pourrait y avoir lieu de prendre en vue d'amener tout, ou partie des colonies françaises d'Afrique Occidentale et Équatoriale et le Cameroun à se joindre au général de Gaulle pour repousser l'exécution des armistices et continuer la guerre contre les Allemands et les Italiens;

2° A prendre contact aussi complètement que possible avec les personnalités françaises de ces colonies, qu'elles aient ou non un mandat officiel;

3° A établir et à maintenir la liaison avec les autorités britanniques de Gambie, Sierra-Leone, Gold Coast, Nigeria et, éventuellement, avec d'autres autorités étrangères;

4° A renseigner le général de Gaulle sur la situation où se trouvent à tous points de vue les colonies françaises d'Afrique Occidentale et Équatoriale et sur les meilleures possibilités d'action dans ces colonies.

2. — Dans l'exécution de cette mission commune, le commandant Leclerc est spécialement chargé de représenter le général de Gaulle auprès du général commandant les Troupes britanniques de l'Atlantique sud et de l'amiral commandant les Forces navales britanniques de l'Atlantique sud.

Le commandant Leclerc aura donc sa résidence principale à Accra. M. Pleven et le capitaine de Boislambert constituent la partie « mobile » de la délégation, se portant aux points qui leur paraîtront les mieux appropriés pour les contacts qu'ils auront à prendre.

3. — Les renseignements télégraphiques fournis par la Délégation au général de Gaulle lui seront transmis par l'intermédiaire des autorités britanniques.

Les communications télégraphiques du général de Gaulle à la Délégation seront acheminées, en principe, à celle-ci par l'intermédiaire du Gouverneur britannique du Gold Coast ou par le général commandant les troupes britanniques de l'Atlantique sud, ou par ces deux autorités en même temps.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle au colonel de Larminat,
à Léopoldville, le 26 août 1940.*

Comme vous le savez, la situation en Afrique Équatoriale et Occidentale offre des possibilités de redressement. Ma décision est de tirer parti au maximum de ces possibilités. Je compte beaucoup sur vous pour cela.

En premier lieu, il faut agir simultanément sur Brazzaville, sur Douala et sur Fort-Lamy.

Je vous ai demandé de passer d'abord à Léopoldville pour prendre contact avec les éléments favorables de Brazzaville. Ma conception est que ces éléments doivent prendre le dessus

sur les éléments défavorables ou hésitants, en employant, si nécessaire, des moyens catégoriques.

Pour situation et action à Daoula et à Fort-Lamy ma délégation, actuellement à Lagos, a tous les renseignements nécessaires à vous donner.

Ces actions sont très importantes. Si elles réussissent, toutes possibilités seront ouvertes pour une action capitale ailleurs, action que je prépare ici et que j'irai diriger sur place.

Pour le moment, je vous considère comme un autre moi-même pour Brazzaville, Douala et Fort-Lamy.

J'ai toute confiance dans votre initiative et votre esprit de décision.

Il est bien entendu que je mets sous vos ordres tous les éléments militaires français libres actuellement présents au Nigeria et au Gold Coast.

Vous disposerez pour les commandements du commandant Leclerc et du commandant Parant.

Les éléments ne doivent naturellement pas être envoyés en Afrique Orientale.

Meilleures amitiés.

Ch. DE GAULLE.

TCHAD

26 août 1940.

*Proclamation de M. Eboué annonçant le ralliement de la colonie
au général de Gaulle.*

Le Tchad est devenu français grâce à l'abnégation, au courage, à la volonté, au travail d'une phalange de soldats, d'administrateurs et de colons dont l'esprit est devenu dans toute l'Afrique le symbole de l'énergie française.

Gardiennes des marches de l'Afrique Française, avant-postes d'une armée qui a dû déposer ses armes avant même d'avoir combattu, les garnisons du Tchad se sont soumises avec douleur mais dans la plus stricte discipline à un armistice qui fut conclu sans que fût consulté l'Empire français.

Au cours des deux derniers mois, les Français d'Afrique ont constaté que l'armistice ne se borne pas à obliger la France à

abandonner la lutte, mais que, sous la contrainte évidente de l'ennemi, le Gouvernement métropolitain est obligé d'accumuler les mesures d'hostilités envers la Grande-Bretagne et d'imposer à l'Afrique française une politique d'isolement économique qui mène les populations indigènes aussi bien que les Européens à la ruine.

Le gouverneur du Tchad et le commandant militaire du territoire, constatant que les intérêts de toute nature confiés à leur garde sont mis en péril par une politique qui ignore les nécessités de la vie du territoire, convaincus que la restauration de la grandeur et de l'indépendance française exige que la France d'outre-mer contribue à se battre aux côtés de la Grande-Bretagne, décident de proclamer l'Union du territoire et des troupes qui le protègent aux Forces Françaises Libres du général de Gaulle, d'organiser immédiatement une coopération économique étroite avec les colonies britanniques voisines et *de faire appel aux autres parties de l'Afrique Française également menacées pour qu'elles imitent l'exemple du Tchad.*

Fidèles à l'esprit des aînés, les Tchadiens garderont le territoire à la France, envers et contre tous.

TCHAD

27 août 1940.

*Télégramme du général de Gaulle
au Gouverneur et au Commandant militaire
du Territoire du Tchad, en réponse à la proclamation précédente.*

J'apprends la décision prise par vous et par le territoire et les troupes du Tchad de continuer la guerre dans l'honneur au service de la France. Cet événement est capital et aura une très grande répercussion. Ma joie et ma fierté en tant que Français et en tant que Chef sont extrêmes.

D'accord avec le Gouvernement britannique, je fais le nécessaire pour que le matériel que vous demandez vous parvienne dans le plus bref délai possible et pour que la continuité de votre ravitaillement soit assurée. Pour faciliter le règlement de ces questions, je vous invite à vous mettre et à demeurer en rapport

étroit avec le Gouverneur britannique du Nigeria et avec le général commandant les troupes britanniques d'Afrique Occidentale qui reçoivent les instructions de leur Gouvernement. Dans la situation militaire et économique où se trouve le Tchad, il faut faire bloc avec les Britanniques.

Je compte me rendre moi-même prochainement à Fort-Lamy pour vous voir et apprécier votre situation sur place. En attendant, je vous envoie de tout cœur mes amitiés et ma confiance.

Vive la France.

Général DE GAULLE.

DISCOURS

*prononcé à la Radio de Londres, le 27 août 1940,
par le général de Gaulle.*

La courageuse décision prise par le territoire du Tchad sous l'impulsion de son Gouverneur et de son Commandant militaire comblera de joie et de fierté tous les Français.

L'ennemi a cru que par l'abominable armistice il en avait fini avec la France. L'ennemi s'est trompé. Dans le monde, des gens se sont imaginé que, décidément, la France ne se battrait plus. Ces gens ont commis une erreur.

La France s'est trouvée momentanément foudroyée par une forme de guerre qu'elle n'avait pas préparée. Dans son malheur notre pays a pu douter de lui-même. Il a pu douter de ses Alliés? Certains Français, aveuglés par le désespoir, ont pu oublier deux mille ans d'histoire et penser que la voie du salut était la soumission à Hitler et à Mussolini.

Mais quoi? La France est la France. Il y a en elle un ressort secret qui depuis toujours étonna le monde et qui n'a pas fini de l'étonner. La France, écrasée, humiliée, livrée, commence à remonter la pente de l'abîme.

Les Français du Tchad viennent d'en donner la preuve. Spontanément, ces hommes droits, ces hommes sains, ces hommes braves, reprennent leurs armes et vont au combat. J'ai des raisons de penser que leur exemple sera suivi.

J'ai des raisons de dire qu'il se reforme une France combattante,

dont les forces vont croissant. J'ai des raisons de croire qu'il y a encore de l'honneur et de la gloire pour la France. J'ai des raisons d'affirmer qu'en demeurant présente à la bataille, la France sera présente à la Victoire,

Aujourd'hui, 27 août 1940, 360^e jour de la guerre mondiale, je cite à l'ordre de l'Empire le territoire du Tchad pour le motif suivant :

« Sous l'impulsion de ces chefs, le gouverneur Eboué, Gouverneur, et le colonel Marchand, Commandant militaire du Territoire, le Tchad a montré qu'il demeurait par excellence une terre de Français vaillants.

« En dépit d'une situation militaire et économique particulièrement dangereuse, le territoire du Tchad a refusé de souscrire à une capitulation honteuse et décidé de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire. Par son admirable résolution, a montré le chemin du devoir et donné le signal du redressement à l'Empire français tout entier. »

TÉLÉGRAMME

*du colonel de Larminat au général de Gaulle,
du 28 août 1940.*

Je suis passé à Brazzaville à 14 heures aujourd'hui et j'ai assuré pleins pouvoirs. Il n'y a eu aucune réaction.

TÉLÉGRAMME

*des anciens combattants de Brazzaville au général de Gaulle,
du 28 septembre 1940.*

Les anciens combattants de Brazzaville renouvellent au général de Gaulle leur indéfectible attachement et font confiance aux chefs de la France Libre pour les conduire sur le chemin de l'honneur jusqu'à la victoire et à la libération de la Patrie.

Le Président,
COLSENET.

TÉLÉGRAMME

*du Gouverneur général de l'Afrique Équatoriale Française
à France Libre, Londres, du 21 septembre 1940.*

Comme on le sait, le Gouverneur de la Colonie du Gabon, après s'être ralliée d'enthousiasme à la France Libre, et en même temps que l'ensemble de l'Afrique Équatoriale Française, se rétractait deux jours plus tard et faisait acte d'obéissance au Haut-Commissaire de Dakar. La raison de cette dissidence est qu'un sous-marin français était arrivé entre temps à Libreville et que son commandant avait exigé du faible gouverneur, sous la menace, de revenir sur sa décision.

Dans cette affaire, l'on n'avait tenu aucun compte des principaux intéressés, c'est-à-dire les Français établis au Gabon, coupeurs de bois, chercheurs d'or, qui, tous unis à la majorité des fonctionnaires, réclamaient l'union à la France Libre. L'on n'avait tenu non plus aucun compte de la nature du pays, car le Gabon isolé entre le Cameroun et le Moyen-Congo est parfaitement incapable de vivre seul. Aussi depuis trois semaines nous avons vu se détacher de Libreville tous les départements de la périphérie du Gabon, qui est réduit maintenant à la moitié de son territoire, avec Libreville et Port-Gentil et le cours inférieur de l'Ogooué.

Le grignotage se poursuit par des voies pacifiques. Un incident tout à fait pittoresque a été celui de la prise de Mayumba par les troupes de la France Libre. Mayumba est un chef-lieu de département, situé sur le littoral, au sud de Port-Gentil. Son administrateur restait réfractaire aux sollicitations des propagandistes venus du Moyen-Congo, mais il était peu rassuré sur sa sécurité et avait demandé qu'on lui envoie du renfort. Aussi, voyait-il arriver, le 13 septembre au matin, un beau sous-marin de 1.800 tonnes et un petit cargo portant une compagnie de tirailleurs. Tout le monde se congratulait de la réussite de l'opération, et, officiers de marine et administrateurs se mettaient joyeusement à table en pleine sécurité.

Mais, le matin même, le chef de bataillon commandant les Forces de Pointe-Noire avait décidé de mettre la main sur

Mayumba sans plus attendre. Il disposait d'un avion de transport qui, en deux voyages, le déposait avec deux officiers et dix hommes au terrain d'aviation situé à quelques kilomètres de Mayumba. De là, vers midi, il marchait sur la ville à travers la forêt, rencontrait en route quelques miliciens qui, impressionnés par son grade et sa prestance, lui rendaient les honneurs et, finalement, débouchait sur la place de Mayumba où il trouvait une section de tirailleurs, faisceaux formés, qui, ne sachant quel parti prendre, se décidaient aussi à lui rendre les honneurs. Dispersant une partie de sa troupe entre divers points importants, il se dirigeait avec quatre hommes sur la Résidence où il surprenait les officiers du sous-marin qui, ainsi réduits à l'impuissance, et croyant avoir affaire à un bataillon au moins, réembarquaient tout leur monde et évacuaient Mayumba dans l'après-midi.

A 17 heures, la flamme de combat à la Croix de Lorraine était hissée sur la résidence en présence de la garnison rassemblée, soit les miliciens et les dix conquérants. Il ne paraît pas que la dissidence de ce qui reste au Gabon, dissidence toute artificielle, imposée par des marins de passage, puisse se maintenir longtemps.

DE LARMINAT.

GABON

5 novembre 1940.

Télégramme du général de Gaulle au général de Larminât, à Brazzaville, et au gouverneur Leclerc, à Douala, sur le ralliement éventuel du Gabon.

Tout en vous marquant ma satisfaction pour l'avance de nos troupes au Gabon, je tiens à ce que les combats entre Français soient évités si possible, à Lambaréné et Mitzig. L'arrivée imminente de nombreuses Forces Libres à Douala et à Pointe-Noire et le débarquement d'une aviation moderne à Douala doivent nous permettre de terminer le ralliement du Gabon avec le minimum d'incidents.

Ch. DE GAULLE.

GABON

6 novembre 1940.

*Télégramme du général de Gaulle, à France Libre, Londres,
sur le ralliement du Gabon.*

De Brazzaville. — Le Gabon avait d'abord adhéré au ralliement de l'Afrique Équatoriale. Mais Vichy fit immédiatement un grand effort pour ressaisir la situation. Renforts nombreux en marins de guerre à Libreville et Port-Gentil. Général d'armée Têtu, nommé par Vichy gouverneur général de l'Afrique Équatoriale, envoyé au Gabon avec des officiers sûrs. Mobilisation de tous Européens et d'un grand nombre d'indigènes. Arrestation en masse des partisans de la France Libre. Propagande acharnée, subventions, menaces, promesses.

A la suite des événements de Dakar, Vichy crut pouvoir l'emporter au Gabon, et, à partir de cette tête de pont, reprendre l'Afrique Équatoriale. Mais les événements de Dakar n'avaient fait qu'affermir les Français Libres dans leur volonté de protéger l'Empire contre l'ennemi et contre ses collaborateurs. Par ordre du général de Gaulle, et sous la haute direction du général de Larminat, deux colonnes, l'une partant du Cameroun, l'autre de Pointe-Noire, furent mises en marche à travers le Gabon. La première occupa d'abord Oyem dont la garnison rallia, la seconde Mayumba, puis Sindara. Ces succès amenèrent le ralliement de la plus grande partie du Gabon. Mais Vichy fit établir le long de l'Ogooué, à Lambaréné et à N'Djolé, une forte ligne de défense prolongée, par La Lara et Mitzig, jusqu'à la Guinée espagnole. Cette ligne de défense couvrait Libreville et Port-Gentil. Vers la fin d'octobre, les Forces Françaises Libres progressant à travers une région extraordinairement difficile et propice aux embuscades adverses, prirent le contact avec la ligne de défense établie par Vichy et commencèrent une pression vigoureuse.

Mitzig fut pris le 30 octobre après résistance, La Lara le 1^{er} novembre, N'Djolé le 2, et les colonnes du Gabon et du Congo firent leur jonction devant Lambaréné. Lambaréné était très

fortement tenu. L'adversaire se trouvait retranché dans une île de l'Ogooué très facile à défendre. Il recevait régulièrement, à partir de Port-Gentil, par le cours de l'Ogooué, des renforts et du ravitaillement. Après avoir encerclé Lambaréné, par une série d'opérations très pénibles, les troupes françaises libres commencèrent le siège. Ce siège s'est terminé le 5 novembre par la prise de la ville.

Sauf quelques fuyards échappés dans la brousse, la totalité de la garnison a mis bas les armes. *Inutile de dire que la population, là comme partout, s'est ralliée avec enthousiasme dès que les oppresseurs eurent disparu.* Il faut ajouter que l'aviation de Vichy n'avait pas cessé de bombarder et de mitrailler nos troupes. Seuls Libreville et Fort-Gentil restent donc aux mains de Vichy. Les Forces Françaises Libres ont encore des difficultés à surmonter au Gabon. Mais leurs succès permettent d'espérer que la question sera entièrement réglée dans un avenir assez proche. Ainsi débarrassées de la menace de Vichy, les forces dont le général de Gaulle dispose en Afrique, pourront développer ailleurs, en liaison avec les Alliés, l'effort qu'elles ont déjà commandé, notamment en Egypte, contre l'ennemi.

Ch. DE GAULLE.

CHAPITRE VI

Ralliement du Cameroun

TÉLÉGRAMME

*de la Chambre de Commerce de Douala au général de Gaulle,
du 22 juin 1940.*

De Douala. — Membres Assemblée consulaire représentant tous éléments activité économique du territoire, réunis ce jour, ont exprimé leur volonté poursuivre lutte contre ennemi partout où flotte drapeau français, jusqu'à victoire en laquelle ont foi inébranlable. S'élèvent de toute leur énergie contre idée paix séparée et insistent pour réalisation immédiate Union-Franco-Anglaise.

JOLLY.

TÉLÉGRAMME

*des anciens combattants du Cameroun au général de Gaulle,
du 22 juin 1940.*

De Douala. — Vous communiquons texte télégramme envoyé Gouvernement Bordeaux. Citation : Anciens combattants Cameroun expriment détermination lutter jusqu'à victoire. Veulent réalisation immédiate Union-Franco-Anglaise. Fin citation. Approuvent entièrement votre action et vous assurent leur appui. —

LORENZI, *Président.*

TÉLÉGRAMME

du général de Gaulle au Gouverneur du Cameroun, du 4 juillet 1940.

Suis informé votre courageuse attitude. Entièrement d'accord avec vous. Vous invite vous mettre en rapport avec moi. Sympathies.

Général DE GAULLE.

CAMEROUN
(27 juillet 1940)

Déclaration solennelle faite à l'amiral Platon au champ d'aviation de Douala, le 27 juillet 1940, par R. Mauclère.

Amiral,

Parmi les Français du Cameroun qui se refusent encore à admettre la capitulation d'une partie du Gouvernement de Bordeaux, certains vous ont posé les deux questions que nous nous sommes si souvent posées durant ces quatre dernières semaines :

- Pourquoi le maréchal Pétain a-t-il capitulé?
- Pourquoi la France a-t-elle rompu son alliance avec l'Angleterre?

Nous aurions désiré que vous nous donniez l'argument péremptoire, la raison sans réplique, le coup de massue qui nous eût rivé notre, clou et irrémédiablement convaincus.

Nous sommes malheureusement obligés de vous dire, Amiral, afin qu'il n'y ait entre nous aucun malentendu, que nous ne sommes pas convaincus plus aujourd'hui qu'hier et que vous n'avez apporté dans ce que l'ancien Gouverneur général d'A. E. F. a appelé « le débat douloureux de nos consciences », aucune révélation sensationnelle capable d'y mettre fin.

Nous continuons par conséquent à ne pas admettre dans nos consciences la capitulation du maréchal Pétain et l'abandon de notre Alliée à son sort tragique en face de la Germanie.

Nous continuons à penser, quelles que soient les raisons invoquées, que TOUT était préférable à la reddition quasi-totale, dont la conséquence inéluctable, et peut-être voulue, est de livrer la France entière et bientôt son Empire, pieds et poings liés, au sinistre Hitler et à son infâme Gestapo.

Nous continuons à nous révolter devant une pareille honte et devant une semblable perspective d'esclavage et d'anéantissement, et nous nous refusons à croire que le Gouvernement qui a souscrit à une telle déchéance puisse être le vrai, le loyal et le libre Gouvernement de la France.

Et nous estimons que le seul espoir de salut, la seule chance de recouvrer la liberté, auxquels nous puissions encore nous accrocher désespérément, résident dans la victoire de l'Angleterre et dans notre volonté de résister encore et malgré tout, de nous défendre si nous sommes attaqués, et de chercher la collaboration réciproque avec nos Alliés.

Après les capitulations de Sedan et de Metz, en 1870, la France a continué la lutte et elle a encore gagné des victoires, elle a sauvé l'honneur et pourtant elle était seule et elle n'avait pas derrière elle son immense Empire d'aujourd'hui.

Cet Empire que trop de Français méconnaissent et même ignorent totalement, cet Empire fait du sang et de l'indomptable énergie de beaucoup des nôtres, est cependant là encore intact (nous a dit à la Radio le gouverneur général Boisson), dans ses territoires, dans ses hommes et dans son matériel.

Au nom du Cameroun Français, conquis sur le Boche avec le sang français, anglais et belge, nous déclarons notre volonté de rester dans le Cameroun Français des Français Libres, nous repoussons avec indignation et mépris toute tentative de nous placer ici devant le fait accompli par Bordeaux, ou par Vichy, ou par Berlin et nous refusons encore avec une volonté farouche et décidée, de servir sous la croix gammée.

CAMEROUN

27 août 1940.

Télégramme du colonel Leclerc aux Chefs des Régions et aux Chefs des Subdivisions du Cameroun, leur annonçant sa prise de pouvoir.

Tiens vous apprendre que j'ai pris sur ordre général de Gaulle et pour son compte poste Commissaire général — Situation Douala et autres centres déjà complètement résolue — Très grande majorité ralliée — Tiens vous voir conserver votre poste mais vous devez vous mettre en rapports avec moi définissant franchement votre attitude. Prendrai aussitôt mesures que jugerai opportunes pour adapter votre situation à la situation générale.

Sentiments sympathiques.

Colonel LECLERC.

CAMEROUN

27 août 1940.

*Télégramme du colonel Leclerc au général de Gaulle
lui annonçant le ralliement du Cameroun.*

Général de Gaulle,

Situation parfaitement en mains — réunions anciens combattants notables Chambre de commerce — unanimité se réalise comme tous télégrammes vous prouveront. — Prenons disposition organiser vie financière et économique colonie. — Plusieurs cercles se rallient déjà. Stop. Inspecteur Huet arrivé Douala. — Avons convenu son départ dans conditions correctes stop. Dernière minute réunion tous grands chefs indigènes se déroula dans atmosphère chaleureuse. — Edéa, Eséka, Dschang, Kribi sont ralliés. Sentiments respectueux.

Colonel LECLERC,

Commandant DE BOISLAMBERT.

TÉLÉGRAMME

*adressé de Douala par le capitaine de Boislambert
au général de Gaulle, à Londres, le 28 août 1940.*

Les officiers de réserve et les anciens combattants de Douala, au Cameroun, sont enthousiasmés par la brillante réussite de l'action de Douala. Ils vous adressent leur respectueux salut et affirment à nouveau leur volonté indomptable de continuer la lutte dans l'Empire pour la France Libre dans la foi, l'ordre et la discipline. Sentiments respectueux. — BOISLAMBERT.

CAMEROUN

28 août 1940.

*Allocution du colonel Leclerc,
Gouverneur du Cameroun Français Libre,
radiodiffusée par Radio-Cameroun.*

Le Cameroun tout entier, région après région, a décidé librement de se rallier à la cause des Alliés. Les habitants du Cameroun, Français et Indigènes, mus par un sens profond de leur devoir, ont décidé de continuer la guerre, se ralliant aux Forces Françaises Libres sous les ordres du général de Gaulle, aux côtés de nos Alliés.

Douala a donné l'exemple, toutes les villes, toutes les régions du Cameroun, l'une après l'autre, se sont ralliées.

Au moment même où nous prenions notre ferme décision, le Tchad prenait la sienne. Les envoyés du général de Gaulle, arrivés au moment voulu, sont venus affirmer la *collaboration* complète de l'Empire britannique. La France, dans la profonde période de crise qu'elle traverse, retrouve son Alliée prête, et elle le lui a solennellement juré, à lui assurer l'intégrité de son Territoire métropolitain et colonial, son Empire et ses libertés au jour certain d'une victoire complète.

Les colonies françaises se doivent de conserver leur intégrité territoriale, leur prospérité économique, pour revenir dans le sein de la Patrie le jour où elle aura brisé ses chaînes.

Le Cameroun a donné l'exemple.

La vraie France ne l'oubliera pas.

CAMEROUN
29 août 1940.

*Lettre du général de Gaulle à M. Churchill
pour lui annoncer le ralliement du Cameroun.*

Londres, le 29 août 1940.

Monsieur le Premier Ministre,

Agissant dans l'esprit de notre accord du 7 août 1940, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les Français et la population indigène de la partie du Cameroun, placée sous mandat français, se sont ralliés à moi pour défendre la cause alliée.

En conséquence, à partir du 28 août 1940, j'ai assuré l'Administration de ce territoire avec tous les pouvoirs et toutes les obligations que ce mandat comporte.

J'ai désigné le lieutenant-colonel Leclerc comme Commissaire pour veiller à la paix intérieure, au bien-être des habitants et à la défense du territoire sous mandat.

Veillez agréer, monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma haute considération.

Ch. DE GAULLE.

CAMEROUN
29 août 1940.

*Télégramme du colonel Leclerc,
Gouverneur du Cameroun Français Libre
au Gouverneur de la Guinée Espagnole.*

Monsieur le Gouverneur,

Appelé par la population du Cameroun et par ordre du général de Gaulle, chef des Français Libres, j'ai été appointé au poste de Gouverneur du Cameroun Français Libre. Tiens aussitôt vous faire part de mon désir personnel et du désir des

Français que je représente d'entretenir avec votre grande nation, vous-même et vos administrés les relations les plus franches de bon voisinage.

Colonel LECLERC, *Gouverneur.*

CAMEROUN
30 août 1940.

Lettre du Président de la Section régionale de la Jeunesse camerounaise, transmise de Yaoundé au colonel Leclerc, Gouverneur du Cameroun Français Libre.

Monsieur le Commissaire général,

Au moment où vous venez d'occuper notre cher Territoire pour la sauvegarde du droit et de la liberté, la Section régionale de la Jeunesse camerounaise française de Yaoundé tient à vous assurer son immuable fidélité à l'égard de la Mère-Patrie.

Elle réitère ses promesses de collaborer autant qu'il dépend d'elle à la réalisation future de la Victoire finale des Alliés.

Soyez le bienvenu dans ce beau pays qui, quoi qu'il en soit, doit vivre et rester français.

Vive la France !

Vive le Cameroun Français !

Pour la Section régionale.

Le Président,

Signé : FOUA OMGBA André.

TÉLÉGRAMME

*adressé de Douala par le colonel Leclerc
et le capitaine de Boislambert, délégués du général de
Gaulle au général de Gaulle, le 28 août 1940.*

Comme nous ne pouvions avoir à notre disposition une proportion même réduite des forces de Parant et étant donné qu'il

y avait une bonne chance de succès, nous avons décidé de prendre l'initiative à Douala avec une vingtaine de Français. Nous avons débarqué de nuit, sur trois canots indigènes. Nous avons fait immédiatement appel aux éléments sympathisants et avons donné l'ordre d'une action immédiate et énergique. Le résultat fut un ralliement complet de toutes les forces, sauf de quelques éléments qui furent neutralisés ou arrêtés. Leclerc, devant la nécessité de prendre le commandement, a pris le titre de Commissaire général en votre nom. Étant donné le caractère spécial de cette opération, fondée sur la persuasion et l'autorité, nous fûmes obligés, afin d'assurer le succès, de nous conférer un rang plus élevé, étant bien entendu que cela serait purement temporaire. Je vous prie de nous excuser, mais seuls les résultats comptaient. L'ordre règne. Des mesures de défense ont été prises en particulier contre toute action navale. Les forces militaires ont été ralliées, quelques officiers dissidents ont été arrêtés en attendant leur expulsion. La question de Quelunrac et des environs est bien en mains. Nous avons demandé à Pleven de venir immédiatement. Nous suggérons l'envoi immédiat de Forces Navales Libres, d'aviation et d'artillerie. Nous sommes heureux de vous annoncer notre succès et de vous assurer de notre dévouement et de notre ferme résolution de continuer une action énergique.

CAMEROUN
30 août 1940.

*Lettre du colonel Leclerc, Gouverneur du Cameroun,
au gouverneur Eboué, Gouverneur du Tchad.*

Monsieur le Gouverneur,

C'est avec une admiration profonde que nous avons appris votre geste : le Tchad est la seule colonie qui a retrouvé son indépendance sans aide extérieure. Je vous adresse, en mon nom personnel et au nom de tous les Français Libres, mes félicitations les plus vives.

Je vous envoie en mission le lieutenant Dronne qui vous transmettra tous les renseignements sur la situation au Cameroun.

J'attire dès maintenant votre attention sur le fait que le seul point vulnérable de l'Afrique Libre est à l'heure actuelle la côte du Cameroun. Il conviendrait que le Tchad mette d'extrême urgence à ma disposition un bataillon de bonnes troupes, qui serait transporté par camion de Fort-Archambault à Yaoundé. Je ne puis adresser cette demande au général de Larminat car je n'ai aucun moyen à l'heure actuelle pour communiquer avec lui. L'urgence du problème autorise cette entorse à la règle de la voie hiérarchique.

Veuillez agréer, monsieur le Gouverneur, l'assurance de mes sentiments de la plus vive admiration. Vive la France Libre !

Colonel LECLERC,
Gouverneur général du Cameroun Libre.

CAMEROUN
31 août 1940.

Télégramme relatant la cérémonie du ralliement du Cameroun adressé par le capitaine de Boislambert au général de Gaulle.

Le 28, après des réunions des notables, des anciens combattants, des chefs indigènes, qui tous vous envoyèrent des télégrammes, Mgr Lemailloux officia un *Te Deum* solennel à la cathédrale; toute la population de Douala était présente.

Le 29, le Commissaire général se rendit à Yaoundé pour la transmission des pouvoirs. Le colonel qui commandait les troupes du Cameroun est rallié officiellement au général de Gaulle. Il se met à sa disposition. De tous les cercles, les administrateurs et tous les groupements annoncent le ralliement unanime. Aucune discordance. Des mesures de défense et d'organisation militaire furent prises parmi lesquelles l'arrivée à Douala de plusieurs centaines d'officiers, sous-officiers et soldats français des Forces Libres.

BOISLAMBERT.

CAMEROUN
31 août 1940.

Télégramme du général de Gaulle au Gouverneur du Cameroun.

Le Cameroun vient de prendre une belle décision et de donner un exemple magnifique. Cet exemple sera suivi bientôt par tout l'Empire. Mes délégués ont mes ordres au nom de la France Libre pour prendre le commandement civil et militaire du Territoire.

Le Cameroun restera Français.
Vive le Cameroun Français !
Vive la France !

Général DE GAULLE.

CAMEROUN
31 août 1940.

Télégramme du colonel Leclerc, Gouverneur du Cameroun Français Libre au Gouverneur du Niger au sujet du ralliement du Cameroun.

*Commissaire général du Cameroun
à Monsieur le Gouverneur Chazelas à Zinder.*

Accusant réception de votre message, et sensible à l'esprit de solidarité française qui l'anime, tiens vous faire connaître pour communication Gouverneur général Boisson, que mouvement Cameroun s'est effectué sans la moindre violence dans un élan profond de patriotisme et quasi-unanime tous éléments militaires et civils, stop. Les quelques personnes qui n'ont pas approuvé notre action seront évacuées avec tout confort possible vers Lagos d'où elles seront dirigées sur territoire français, stop. Parlant avec l'autorité d'un homme qui a six enfants en

France et qui s'est évadé de territoire occupé il y a moins de six semaines, je vous donne l'assurance que la majorité nationale et notamment celle de tous les Français sous la botte allemande est avec nous et que le seul espoir de la Patrie est que ses fils encore libres et surtout ceux de l'Empire continuent à combattre pour la libération de la France par le seul chemin possible, celui de la victoire.

Colonel LECLERC,
Commissaire général pour la France Libre.

CAMEROUN
1^{er} septembre 1940.

*Lettre du colonel Leclerc, Gouverneur du Cameroun Français Libre
au Gouverneur de la Nigeria britannique.*

Je me permets d'attirer votre bienveillante attention sur les Français qui, ne participant pas au mouvement de rénovation française du général de Gaulle, ont été embarqués sur s/s « Lajassa ». Vous comprendrez certainement qu'il est de toute importance que ces gens ne retournent pas en France avec l'impression que nous les avons traités en ennemis, mais au contraire qu'ils ne puissent que rendre hommage à l'esprit tolérant qui a été montré à leur égard et aux sentiments d'humanité, de solidarité nationale, qui ont présidé à nos relations avec eux.

Je sais trop combien l'hospitalité de la Grande-Bretagne et de ses colonies est large et généreuse pour avoir besoin d'insister, et je suis persuadé que sur ces questions votre opinion concorde avec la mienne.

Veuillez trouver ici, Excellence, l'expression de ma très haute considération et de ma plus vive sympathie.

Colonel LECLERC,
Gouverneur.

CAMEROUN
2 septembre 1940.

*Lettre du colonel Leclerc, Gouverneur du Cameroun Français Libre
au Gouverneur de la Nigeria britannique.*

Excellence,

L'accueil enthousiaste qui a été fait au Cameroun au mouvement nationaliste de la France Libre permet d'espérer que parmi les Français dont l'attitude antérieure était suspecte et que parmi ceux qui désirent aujourd'hui quitter ce Territoire, certains, après quelques jours de réflexion, désireront rentrer. A cet effet, j'ai chargé M. le Consul de France à Lagos de recevoir et de me transmettre toutes les demandes rédigées dans ce sens par nos compatriotes, demandes qui seront étudiées avec grand soin. Par l'intermédiaire de notre Consul à Lagos ceux-ci seront également prévenus de ces dispositions.

Notre force morale est telle que j'espère pouvoir ramener au service de la France Libre d'excellents éléments momentanément égarés.

Veuillez accepter, je vous prie, Excellence, l'expression de mes sentiments distingués.

Le colonel LECLERC.
Gouverneur.

TÉLÉGRAMME

*des Administrateurs des colonies du Cameroun sous mandat français
au général de Gaulle, du 5 septembre 1940.*

Les Administrateurs des colonies en service au Cameroun ont répondu à l'appel du colonel Leclerc pour la délivrance de la Patrie, assurant le général de Gaulle de leur foi dans la victoire finale et de leur absolu dévouement à la cause de la France Libre (suit une liste de 42 noms).

CAMEROUN
5 septembre 1940.

*Ordre général du colonel Leclerc, Gouverneur et Commandant des
Troupes du Cameroun Français Libre, concernant l'administration
générale du Territoire.*

ORDRE CENTRAL.

Le ralliement du Cameroun à la France Libre ne peut justifier ni désordre, ni négligence dans l'Administration civile ou militaire.

Les buts que je poursuis exigent de tous la plus stricte économie, la probité la plus absolue, la conscience la plus scrupuleuse dans la gestion des deniers et du matériel du pays.

En conséquence :

Les ordonnateurs secondaires en deniers et en matières continuent à exercer les droits à remplir les obligations définis par la réglementation en vigueur. Ils agiront désormais par la délégation directe du Gouverneur.

Cette délégation entraîne une responsabilité entière quant au bon fonctionnement du service.

Les attributions et les responsabilités des comptables ne sont pas modifiées.

Les détenteurs de fonds et de matériel sont et demeurent responsables de leur gestion dans les mêmes conditions que précédemment.

La réglementation spéciale à chaque administration ou à chaque service est et demeure applicable jusqu'à nouvel ordre.

Toutefois, l'autonomie nouvelle du Territoire permet de simplifier la procédure administrative.

Ces simplifications seront étudiées, discutées, mises en œuvre par les directeurs et chefs de service.

Le but à atteindre est d'assurer l'entière et rapide satisfaction des besoins, la vérification des comptes, si besoin est, la mise en cause de certains agents — enfin la réduction des moyens de toutes sortes (personnel, matériel, deniers).

Les agents désireux de se démettre de leurs fonctions seront remplacés à la diligence des directeurs intéressés.

Les passages de service ainsi nécessités seront constatés dans les formes imposées par la réglementation actuelle.

Douala, le 5, septembre 1940.

Le colonel Leclerc, Gouverneur et Commandant des troupes du Cameroun.

Signé : LECLERC.

CAMEROUN
23 septembre 1940.

Lettre du colonel Leclerc, Gouverneur du Cameroun Français Libre au Secrétaire général des Jeunesses camerounaises françaises.

Monsieur,

Je tiens à vous remercier vivement de votre lettre du 15 septembre et des sentiments qui y étaient exprimés. Je puis vous assurer que le Cameroun restera Français.

Je compte aussi sur la bonne volonté de tous pour nous aider à marcher vers la victoire de nos Alliés et de la France Libre.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le colonel LECLERC,
Gouverneur.

CAMEROUN
27 septembre 1940.

*Allocution du colonel Leclerc,
Gouverneur du Cameroun Français Libre.*

Un mois s'est déjà écoulé depuis que le Cameroun a pris nettement position et a déclaré, devant le monde entier, qu'il continuait la guerre contre l'Allemagne.

Passons en revue, si vous le voulez bien, les événements principaux de ce mois. J'en vois deux essentiels :

Le premier c'est la résistance anglaise à l'attaque allemande. Sans aucun doute, Hitler et Goering affirmeront que cette attaque n'était qu'une diversion. Les faits cependant sont là. On ne sacrifie pas 1.000 avions, 2.000 pilotes, un nombre important de péniches et l'organisation offensive pour une diversion.

Comme certaines attaques de la dernière guerre, la ruée allemande n'a pu déboucher. Les troupes d'assaut partant des côtes de France avaient besoin pour déboucher de la maîtrise de l'air. L'aviation allemande n'a pu la leur donner. Sans aucun doute l'Allemagne ne s'en tiendra pas là. Comme à Verdun jadis, elle insistera, elle lancera de nouvelles attaques. Comme jadis à Verdun, la Grande-Bretagne tiendra. Un soldat allemand m'affirmait il y a trois mois près d'Avallon : « L'Angleterre n'est plus pour nous une île. » Ses maîtres l'avaient trompé.

Le deuxième fait c'est l'affirmation des intentions germano-italiennes concernant l'Afrique, le Proche-Orient et l'Empire Colonial Français. Les Italiens sont en Syrie et à Djibouti l'Allemagne et l'Italie ont étudié à Berlin le projet de partage auquel elles s'efforcent d'associer l'Espagne. Le Japon s'est déjà rué à la curée. L'escroquerie de l'armistice s'affirme. Pour séparer la France de l'Angleterre, Hitler a promis à des Gouvernants épuisés physiquement et moralement d'associer la France à l'écrasement de la Grande-Bretagne. Cette promesse s'est évanouie en fumée, comme toutes les affirmations de l'axe. Soyez certains que cette impuissance à envahir l'Angleterre constitue un coup très dur porté au prestige sacré du demi-dieu Hitler.

Résistance anglaise, actions et intentions allemandes constituent pour les clairvoyants de la première heure une justification indiscutable et doivent faire disparaître les derniers scrupules des hésitants.

Cette certitude, cette assurance d'avoir raison doit constituer un stimulant puissant pour les luttes d'aujourd'hui et de demain.

Un troisième fait important est constitué par l'échec de Dakar. Le lieutenant Bonnard vous a parfaitement traduit mon sentiment à ce point de vue : ce n'est pas un échec momentané et partiel qui peut faire vaciller une volonté établie sur une base élevée. Des renseignements récents nous ont appris combien

la résistance de Dakar était contraire aux vœux de la population.

Il y a un mois, entré à Douala avec une vingtaine d'officiers ou de camarades, nous n'avons pas hésité à faire célébrer à la cathédrale un *Te Deum* solennel. M. Boisson, malgré toutes les troupes dont il dispose, n'a pu faire enterrer à la cathédrale de Dakar les Français qu'il avait fait tuer, par crainte des manifestations.

Ces faits nous prouvent une fois de plus que l'énorme majorité des Français, sous les ordres de Berlin et de Vichy, désavouent en secret leurs dirigeants et pensent comme nous. S'ils ne rejoignent pas le général de Gaulle et la France Libre c'est qu'ils ne le peuvent pas. A nous de les y aider.

En terminant, je tiens à remercier les Européens et les Indigènes du Cameroun qui m'ont accueilli au cours de mes déplacements. Les tournées trop brèves et encore incomplètes m'ont permis cependant d'apprécier la splendeur et la variété du pays. On ne pouvait laisser à l'Allemagne une pareille province française.

Au travail, pour conserver cette terre conquise sur l'Allemagne.

CAMEROUN
9 octobre 1940.

*Allocution radiodiffusée du général de Gaulle
à son arrivée au Cameroun.*

Au Cameroun, au noble, au beau, au vaillant Cameroun, je dirai ce soir trois choses :

La première c'est l'émotion profonde que j'ai ressentie et qu'ont ressentie, j'en répons, les troupes venues avec moi, en touchant cette magnifique terre française, en constatant l'admirable patriotisme des hommes et des femmes qui l'habitent, parmi tous les Français, il n'y a que nous, les Français Libres, qui puissions d'où que nous venions, nous regarder sans honte et sans crainte, les yeux dans les yeux.

Au Cameroun, je dirai aussi que c'est à dessein que le Chef des Français Libres, résolu à grouper l'Empire dans la guerre de l'honneur et de la libération a voulu venir ici en premier

lieu, parce que le Cameroun est particulièrement visé par l'ennemi, parce que le Cameroun, lui, n'a jamais fléchi dans sa volonté de se défendre, et parce que le Cameroun sous l'impulsion du colonel Leclerc (son glorieux et avisé gouverneur), donne à tout l'Empire l'exemple de la foi, du courage et de l'effort.

Je dirai, enfin, en pesant mes mots, que cette foi, ce courage, cet effort ne seront pas inutiles. J'affirme en connaissance de cause que l'asservissement de la France n'est que momentané : je prétends que la victoire viendra. J'affirme que, dans cette guerre mondiale, la victoire viendra par l'Empire. Pour en être plus sûr que jamais, il n'est que de sentir battre, comme il bat, le cœur unanime, le cœur résolu du Cameroun Français.

CAMEROUN
21 octobre 1940.

Discours du général de Gaulle, radiodiffusé par Radio-Cameroun.

Je viens d'avoir l'honneur et la joie de visiter les principaux centres administratifs et militaires du Cameroun et du Tchad.

Douala, Yaoundé, N'Gaoundéré, Garoua, Maroua, Fort-Lamy, Moussoro, Largeau, Fada, Ati, quelle émotion profonde a ressentie le Chef des Français Libres en prenant contact avec vous, en constatant la réception magnifique que vous lui avez faite. Ah! j'en réponds, l'Empire Français Libre est unanime. Jamais, sans doute, un pareil élan n'y avait fait vibrer tous les cœurs.

Cet élan, cet élan pour la guerre vient d'abord de la fureur sacrée que ressentent les bons Français au spectacle de leur Patrie envahie, opprimée, écrasée par ses mortels ennemis.

Cet élan, cet élan pour la guerre leur est inspiré aussi par la menace directe et prochaine qui vise l'Empire. Après avoir sur tous les tons et tout récemment encore répété que l'Empire Français devait être partagé, voici que les armées ennemies ont entamé leur marche vers la Méditerranée.

Ayant asservi les Balkans, elles visent la Turquie et l'Asie Mineure, notre Syrie, et par là la porte orientale de l'Afrique. En même temps des indices multiples donnent à penser qu'elles

pourraient viser prochainement par Gibraltar et notre Maroc la porte occidentale de l'Afrique.

Mais notre élan, notre élan pour la guerre, est animé également par l'espérance. Nous constatons que nos admirables Alliés britanniques ont résisté victorieusement aux gigantesques attaques aériennes qui devaient préparer l'invasion de leur territoire et le triomphe définitif de l'ennemi. M. Winston Churchill disait ce soir même :

« Ils n'ont pu nous détruire, mais nous les détruirons. »

Nous constatons que l'immense puissance américaine se déploie chaque jour plus nettement en faveur des Alliés. Nous constatons qu'à l'Est et au Sud-Est de l'Europe certaines interventions paraissent maintenant inévitables. Nous constatons qu'en France et dans l'Empire les chefs égarés qui ont joué perdu et livré la Patrie tremblent de se voir bientôt chassés par les conséquences de leurs propres actes.

Français Libres, notre tâche ne fait que commencer. Mais l'âme de la France est avec nous. Au nom de la France, pour la France, nous agissons partout où il faudra, quand il faudra et comme il faudra. Une seule chose compte : la Victoire, et nous serons présents à la victoire.

Le général DE GAULLE.

CAMEROUN
22 novembre 1940.

*Ordre général du général de Larminat
à l'occasion de la désignation du colonel Leclerc
comme Commandant militaire du Tchad.*

Le colonel Leclerc quitte le Gouvernement du Cameroun pour prendre l'important commandement militaire du Tchad et le commandement du régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad.

Le nom du colonel Leclerc marquera dans l'histoire du Cameroun qui se souviendra que c'est à sa voix et sous son audacieuse impulsion que le pays s'est levé pour entrer de nouveau dans la

lutte, et s'est refusé à attendre, dans une lâche résignation, l'issue d'une guerre dont il était l'un des enjeux désignés.

Le colonel Leclerc a accompli pendant ses trois mois de gouvernement une œuvre d'organisation et de redressement remarquable dans tous les domaines.

Le colonel Leclerc quitte le Cameroun après avoir dirigé avec sa maîtrise coutumière, l'opération d'affranchissement de la côte du Gabon qui libère le pays d'un voisinage gênant comportant certains dangers.

Le général de Larminat, Haut-Commissaire en Afrique Française Libre, s'associe aux sentiments de gratitude que ressentent tous les Camerounais envers le colonel Leclerc. Il y ajoute l'expression de son amitié envers un collaborateur aussi éminent et sûr.

Douala, le 22 novembre 1940.

Signé : DE LARMINAT.

CHAPITRE VII

Ralliement de Tahiti

TAHITI
31 août 1940.

*Télégramme de ralliement adressé au général de Gaulle
par le « Comité Gaulliste » à Tahiti.*

De Papeete. — Répondant au sentiment intime de toute la population de la colonie, M. le Gouverneur promettait, le 25 juin 1940 le rattachement des E. F. O. à nos Alliés pour continuer la lutte contre l'envahisseur. *Aujourd'hui la population unanime des E. F. O. estime que les termes de l'armistice ont réduit le Gouvernement de Vichy à un état de complète soumission à l'ennemi et lui enlèvent toute liberté et tout droit de représenter les Français Libres.* En conséquence, nous reconnaissons votre Comité comme le vrai Gouvernement de la France Libre et nous nous rallions à vous pour continuer la lutte.

Pour le Comité de Gaulle de Tahiti :

MARTIN-SENAC.

TÉLÉGRAMME

*du Gouvernement provisoire de Tahiti au général de Gaulle,
du 2 septembre 1940.*

De Papeete. — Aujourd'hui 2 septembre 1940, anniversaire de l'ouverture des hostilités, la population unanime des Établissements français de l'Océanie a décidé, dans l'enthousiasme, de se ranger à vos côtés pour poursuivre avec nos Alliés britanniques la lutte de la France Libre contre l'Hitlérisme allemand et le Fascisme italien. Dans le refus du Gouvernement de se ranger au vœu de la population, un Gouvernement provisoire, composé de trois membres du Conseil privé et du Maire de Papeete, a été immédiatement constitué en attendant que vous désigniez un Gouverneur. Les Chefs des Services administratifs et les Chefs militaires, à l'exception du commandant de la Marine, aussitôt remplacé dans ses fonctions par le lieutenant de vaisseau Gilbert, se sont ralliés au Gouvernement. Le Gouvernement provisoire. — AHNE, LAGARDE, MARTIN.

TÉLÉGRAMME

*du Gouverneur général de la Nouvelle-Zélande au Dominions Office,
du 3 septembre 1940 (traduction).*

Le Premier Ministre a reçu le message suivant de Papeete :
Comme suite au plébiscite de Tahiti-Mooréa et Touamotou pour de
Gaulle, 5.564 voix; pour Pétain, 17.

Le gouverneur de l'Océanie Française a été déposé.
L'Administration est assurée par un Cabinet composé de trois
membres du Conseil privé en attendant la nomination d'un
Gouverneur par le général de Gaulle.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle
au Gouvernement provisoire de Tahiti, le 4 septembre 1940.*

Merci au nom de la France. Le ralliement unanime de la
population des E. F. O. marque une nouvelle phase dans le
regroupement de l'Empire, en vue de mener la guerre côte à côte
avec les Alliés jusqu'à une heureuse conclusion. J'approuve votre
désignation comme Gouvernement provisoire. Je vous donne
l'assurance de mon appui immédiat pour la protection de vos
intérêts économiques auprès de tous les gouvernements amis et, en
particulier, du Gouvernement britannique, en vertu de la lettre du 7
août de M. Churchill. Veuillez m'informer de vos besoins les plus
urgents et vous mettre en rapports directs avec le Gouvernement du
Commonwealth d'Australie et les possessions britanniques
avoisinentes. Veuillez m'envoyer tous détails utiles sur l'étendue de
votre effort militaire maximum possible sans compromettre les
intérêts essentiels des E. F. O. Veuillez faire garder sur territoire
français l'ex-gouverneur, le commandant de la Marine et tous autres
éventuellement, avec interdiction absolue de communiquer avec
territoires autres que E. F. O. jusqu'au reçu d'un ordre de transfert
venant de moi. En avant pour la délivrance de notre pays, la
restauration de sa grandeur et la renaissance de sa liberté.

Ch. DE GAULLE.

CHAPITRE VIII

Ralliement
des Établissements Français
de l'Inde

TÉLÉGRAMME

*adressé par le Gouverneur des Établissements français de l'Inde
au Ministre des Colonies du Gouvernement français à Bordeaux,
le 20 juin 1940.*

La population européenne et locale de l'Inde Française unanime demande la continuation de la lutte en union étroite avec l'Empire britannique. Elle est prête à tous les sacrifices.

BONVIN.

APPEL

*publié au Journal officiel des Établissements français de l'Inde,
le 29 juin 1940.*

Appel à la population :

La France, accablée par le nombre et le manque de matériel, a signé l'armistice.

Tout n'est pas perdu. Gardons notre confiance. L'Empire français est intact et restera aux côtés de l'Empire britannique jusqu'à la victoire finale.

Le Gouverneur fait appel au patriotisme de la population pour garder, dans les circonstances actuelles, tout son calme et toute sa dignité.

Nous vaincrons ! Vive la France !

Vive la Grande-Bretagne !

Pondichéry, le 27 juin 1940.

Le Gouverneur,

Louis BONVIN.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle
au Gouvernement des Établissements français de l'Inde,
le 1^{er} juillet 1940.*

Vous félicite dispositions d'esprit fermes et patriotiques. Vous invite à vous joindre à moi sous telles formes qui vous paraîtront opportunes pour contribuer à la continuation de la guerre pour la France et pour l'Empire.

Général DE GAULLE.

DÉCLARATION

*du Gouverneur des Établissements français dans l'Inde,
communiquée au Gouvernement des Indes à Simla et
transmise télégraphiquement à Londres, le 9 septembre 1940.*

Le Gouverneur des Établissements français des Indes se range, de même que les colonies, aux côtés du général de Gaulle.

CHAPITRE IX

Ralliement
des Nouvelles-Hébrides

TÉLÉGRAMME

*adressé par le Commissaire Résident français
aux Nouvelles-Hébrides au général de Gaulle, à Londres,
le 22 juillet 1940.*

De Port-Vila. — Au nom de la population française des Nouvelles-Hébrides, je transmets à Votre Excellence le message suivant :

Considérant que le Gouvernement actuel métropolitain ne jouit plus d'aucune liberté ni indépendance, qu'il ne peut en conséquence agir pour restaurer la Patrie et pour employer à cette fin les forces intactes de l'Empire colonial français, considérant, d'autre part, que la seule chance de salut pour la France réside dans la victoire de notre noble Alliée la Grande-Bretagne, considérant que le Gouvernement de Sa Majesté britannique a fait appel à la collaboration de toutes les colonies françaises pour poursuivre la lutte jusqu'au bout, qu'il leur a promis en retour toute son assistance politique, économique et financière, que le susdit gouvernement a reconnu Votre Excellence comme étant le seul Chef légal des Français Libres d'outre-mer, considérant la volonté maintes fois affirmée par Votre Excellence de lutter aux côtés de la Grande-Bretagne pour l'honneur de notre Drapeau, pour la libération de la Patrie et pour le respect de la parole donnée, la population française des Nouvelles-Hébrides se place avec confiance et respect sous l'autorité de Votre Excellence et déclare vouloir lui envoyer à son appel tous ses membres en état de porter les armes.

La population française des Nouvelles-Hébrides qui, depuis près de quarante ans, travaille dans ce pays du Condominium côte à côte avec nos amis anglais qu'elle a appris ainsi à connaître, à apprécier et à aimer, vous demande d'accepter cette déclaration solennelle comme un engagement inébranlable de lutter avec vous jusqu'à la victoire finale.

L'Administration française du Condominium et son chef, le Commissaire Résident de France, s'associent entièrement à

cette déclaration et se rangent avec fierté sous votre Drapeau.
Vive la France immortelle ! Vive l'Angleterre !

Copie de la présente déclaration est remise par ses soins au
Commissaire Résident de Sa Majesté britannique.

Henri SAUTOT,

Commissaire-Résident de France.

NOUVELLES-HÉBRIDES

23 juillet 1940.

*Télégramme du général de Gaulle
au Commissaire Résident français aux Nouvelles-Hébrides,
le 23 juillet 1940.*

Votre message du 22 juillet m'annonçant l'adhésion de la population et de l'administration française des Nouvelles-Hébrides au mouvement de résistance des Français Libres aura, j'en suis sûr, un profond retentissement dans l'Empire français et au dehors.

J'accepte votre engagement de participer sous mon autorité à la lutte pour la libération du territoire français, la défense de l'Empire, la restauration des libertés nationales, qui constituent mes seuls buts et ceux des volontaires qui viennent à mon appel combattre avec nos Alliés britanniques.

Je vous prie de bien vouloir continuer à assurer vos fonctions dans le sens de la protection des intérêts de la France aux Nouvelles-Hébrides et de déférer toutes questions sur lesquelles vous souhaiteriez mon assistance auprès du Gouvernement britannique, pour assurer le maintien de la vie économique et les heureux rapports qui, depuis tant d'années, sont établis entre Français et Britanniques aux Nouvelles-Hébrides.

Je vous prie de dire aux hommes prêts à porter les armes qui s'offrent à venir combattre que, le moment venu, je ferai appel à eux. Veuillez m'envoyer toutes indications utiles sur la nature de l'effort que peut fournir la population française sans compromettre les intérêts essentiels du Condominium.

Avec vous et la population française des Nouvelles-Hébrides, sont plusieurs milliers de combattants français qui s'organisent actuellement en Angleterre sous mon commandement et dont les aviateurs viennent de participer à un premier raid sur les objectifs militaires en Allemagne orientale.

Vive la France ! Vivent les Alliés !

Ch. DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle
au Commissaire Résident français aux Nouvelles-Hébrides,
le 10 août 1940.*

J'ai reçu votre télégramme.

1° Le Gouvernement britannique et moi-même sommes décidés à continuer à vous reconnaître comme Commissaire Résident si vous êtes destitué par le Gouvernement de Vichy;

2° Je vous autorise, et le Gouvernement britannique autorise votre collègue, à rapatrier tous les auteurs de troubles par mesure d'ordre public;

3° Veuillez me faire connaître combien de jeunes Français bien résolus et physiquement aptes à porter les armes pourraient venir me rejoindre. Je demanderai pour cela au Gouvernement britannique de payer leurs frais de transport et de leur donner toutes facilités;

4° Le Gouvernement de Sa Majesté a déclaré qu'il donnerait toutes facilités économiques en son pouvoir aux colonies françaises qui continueraient la lutte avec lui. La question budget serait réglée favorablement. La question des changes est à l'étude;

5° Je suis vivement intéressé par la situation en Nouvelle-Calédonie. Je vous demande d'agir autant que vous pourrez pour décider la Nouvelle-Calédonie à adopter la même attitude que vous. Au besoin, je vous demande d'envisager votre substitution au Haut-Commissaire à Nouméa. La situation en Angleterre est excellente. Cordiale sympathie.

Ch. DE GAULLE.

CHAPITRE X

Ralliement

de la Nouvelle-Calédonie

TÉLÉGRAMME

*du Haut-Commissaire britannique pour le Pacifique Occidental
au Secrétaire d'État aux Colonies du 15 juillet 1940
(traduction).*

Le télégramme suivant a été reçu du Consul britannique à Nouméa :

De nouvelles manifestations hostiles à Vichy ont été faites devant le Consulat ce matin 14 juillet. J'ai reçu moi-même un délégué, Marcel X... Il me demande de transmettre le message suivant au Premier Ministre Churchill :

« En ce jour de deuil pour la France, au nom de la jeunesse de la Nouvelle-Calédonie, je désire renouveler à la Grande-Bretagne non seulement en mots, mais en actes le serment de continuer la lutte jusqu'à la victoire en plus étroite collaboration avec la Grande-Bretagne. »

Il fit ensuite part à la foule de mon accueil. Celle-ci se dispersa après avoir chanté les deux hymnes et en acclamant de Gaulle comme Chef des Français.

Le Commissaire Résident aux Nouvelles-Hébrides rapporte que les émissions de Nouméa sur 41 mètres se terminent par *la Marseillaise* et le *God save the King*. Il n'y a aucun doute qu'à l'heure actuelle les Français des Nouvelles-Hébrides sont animés des mêmes sentiments.

TÉLÉGRAMME

[Page endommagée! Texte illisible pour le reste de cette page.]

de Dunkerque et de France, ont répondu à mon appel en vue de constituer une force française de toutes armes, inspirés par la seule préoccupation de contribuer à reconquérir le territoire français et de défendre l'Empire. Je crois qu'il est essentiel pour protéger les intérêts français que tous les Français Libres s'unissent pour lutter ensemble jusqu'à la victoire.

Je serais heureux si vous vouliez bien avertir le Conseil général de la Nouvelle-Calédonie et la population française de l'île de l'effort qui est poursuivi ici sous mon commandement par des volontaires qui, en dehors de toute considération politique, se sont ralliés pour continuer le combat.-

Réalisant pleinement à quel point la vie économique de la Nouvelle-Calédonie dépend de la coopération des autorités britanniques, je saisis cette occasion de vous assurer que je serai toujours heureux de vous assister sur tous les points dont vous souhaiteriez me voir saisir le Gouvernement britannique. Cordiale sympathie.

Ch. DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

adressé par le général de Gaulle

au Conseil général de la Nouvelle Calédonie, le 10 août 1940.

Je suis informé de vos sentiments patriotiques. Je suis convaincu que la Nouvelle-Calédonie voudra se joindre à moi pour maintenir haut le Drapeau français et refuser d'accepter la capitulation. Je vous demande de me faire connaître votre résolution

Vive la Nouvelle-Caledonie ! Vive la France !

Ch. DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle
au Commissaire Résident français aux Nouvelles-Hébrides,*

Je suis informé que la population entière et probablement aussi la garnison de la Nouvelle-Calédonie sont très favorablement disposées et désirent se rallier à moi ouvertement. Par contre, le Gouverneur est hésitant. D'autre part, le navire *Dumont-d'Urville* a été envoyé à Nouméa par Vichy pour faire pression dans le sens de Vichy.

Je vous demande de vous rendre à Nouméa et de vous substituer au Gouverneur pour opérer le ralliement en vous appuyant sur la colonie elle-même, qui le désire.

Un navire de guerre britannique vous transportera et vous escortera. Ce navire va être tenu prêt. Ceci est d'accord avec moi. Il est très important que la Nouvelle-Calédonie se rallie comme vous l'avez si noblement fait pour les Nouvelles-Hébrides. Cordiales amitiés.

Ch. DE GAULLE.

NOUVELLE-CALÉDONIE

7 septembre 1940.

Télégramme sur la situation à Nouméa et en Nouvelle-Calédonie.

Le Haut-Commissaire britannique qui revient de la Nouvelle-Calédonie a vérifié que la grande majorité de la population blanche désire se ranger sous votre autorité. V..., notaire, a organisé à Nouméa une propagande pour le Comité, de Gaulle avec 1.500 membres, ce qui représente, avec leurs familles environ 15.000 Français blancs. Un membre du Comité, qui est venu de Nouméa en visite spéciale, m'a confirmé le désir de forcer les autorités publiques à adhérer à votre cause.

Suis en relations étroites avec ce Comité. Confiance absolue et amitiés.

MANIFESTE

lancé par le Comité de Gaulle à Nouméa, le 16 septembre 1940.

Calédoniens ! Nous avons demandé avec insistance à plusieurs reprises un référendum de la population tout entière, dont les sentiments patriotiques sont bien connus; nous avons reçu comme réponse un refus formel du Gouverneur. L'heure est venue de montrer ce que nous voulons et ce que nous sommes capables de faire pour prendre les destinées du pays entre nos mains. Chaque jour qui passe nous rapproche d'une solution qui serait contraire à la volonté des Calédoniens. Le temps presse. Préparez-vous immédiatement à vous réunir le plus grand nombre possible, le jeudi 19 septembre, à 6 heures du matin, à Nouméa. Vous saurez faire tous les sacrifices nécessaires pour défendre vos droits et vos libertés par votre volonté et votre courage auxquels nous avons confiance. Cette date sera un jour historique dans les annales de notre pays, vous recevrez notre visite le plus tôt possible. L'heure est grave. Haut les cœurs ! Vive la France ! Vive la Calédonie !

VERGE, PRINET, MOULEDOUX, RABOT.

NOUVELLE-CALÉDONIE

29 septembre 1940.

*Télégramme du 24 septembre du général de Gaulle
au Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie.*

Votre télégramme du 24 septembre. — Je vous félicite de votre rapport d'opération qui confirme le ralliement complet de l'île. J'attache une importance particulière au fait que grâce à votre adresse et à votre action rapide l'opération s'est faite sans aucune effusion de sang. Veuillez transmettre mes félicitations aux partisans de la France Libre pour leur courage. Ces quatre jours feront date dans l'histoire de la France Libre et de la Nouvelle-Calédonie. Au moment où la Nouvelle-Calé-

donie célèbre le 87^e anniversaire de son rattachement à la France, j'envoie mon salut à son peuple, à son Gouverneur, aux combattants et aux soldats, au nom de la France Libre qui a repris sa place au Pacifique grâce à l'adhésion complète de la Nouvelle-Calédonie.

Je nomme le capitaine Broche commandant des troupes en Nouvelle-Calédonie.

Ch. DE GAULLE.

CHAPITRE XI

Quelques documents
concernant
la Guyane Française,
Madagascar, le Moyen-Orient
et l'Indochine

TÉLÉGRAMME

*d'un groupe de Français de Saint-Laurent-du-Maroni
au général de Gaulle, du 2 juillet 1940.*

D'Albina. — Très nombreux citoyens français Saint-Laurent-du-Maroni, Guyane Française, désirent continuer lutte côté des Alliés jusqu'à ce que nous ayons victoire. — R.

TÉLÉGRAMME

*d'un groupe de Français de Guyane Française
au général de Gaulle, du 11 août 1940.*

D'Albina. — Nous référant à notre télégramme du 2 écoulé, nous sommes disposés à participer à vos côtés à la lutte jusqu'à la victoire. Nous vous demandons :

1° D'insister pour obtenir l'assistance du Gouvernement britannique et des États-Unis, eux seuls pouvant secourir les Antilles et la Guyane Française, cette dernière étant disposée à payer avec son sang et son or;

2° De faciliter les moyens de transport de ceux qui veulent combattre. Toujours heureux de vous entendre au micro nous attendons votre réponse à notre télégramme par radiodiffusion de Londres. — S.

TÉLÉGRAMME

*de la population de Madagascar au général de Gaulle,
du 19 juin 1940.*

De Tananarive. — Tous éléments de la population de Madagascar, européenne et malgache, colons et fonctionnaires, anciens combattants, affirment leur attachement indéfectible à la cause des Alliés, leur volonté unanime inébranlable de con-

tinuer la lutte aux côtés de l'Empire britannique et de résister, quelles que soient circonstances. Ils demandent acceptation de leur proposition de collaboration plus étroite que jamais avec l'Empire britannique.

Signé : Groupement représentant toutes les catégories de la population. Madagascar CKD.

MESSAGE

de l'Association des anciens combattants de Madagascar au Secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères et au général de Gaulle, du 26 juin 1940 (traduction).

L'Association des anciens combattants de Madagascar a envoyé à Lord Halifax le message suivant et demande que le général de Gaulle en soit informé.

Toute la population de Madagascar est déterminée à donner toute l'aide possible à l'Empire britannique pour poursuivre la lutte.

Nous nous excusons d'insister sur l'urgente nécessité de prendre des mesures immédiates pour prévenir l'occupation éventuelle de l'île par les ennemis.

TÉLÉGRAMME

adressé par le général de Gaulle au général Mittelhauser, commandant en chef sur le théâtre d'opérations de la Méditerranée Orientale, à Beyrouth, le 19 juin 1940.

Suis à Londres en contact officieux et direct avec Gouvernement britannique. Me tiens à votre disposition pour toute démarche qui pourrait vous paraître utile. Général de Gaulle, par Ambassade de France, Londres.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle
au Haut-Commissaire de France en Syrie et au Liban,
le 25 juin 1940.*

Plein de respectueuse sympathie et d'admiration pour votre résolution de défendre Levant français. Tous Français ici partagent ces sentiments. Vous suggère télégraphier général Noguès, général Catroux, M. Cayla, amiral Esteva, gouverneur de Madagascar, gouverneur de l'Afrique Équatoriale, pour former immédiatement un Conseil de la France d'outre-mer. Suis moi-même à vos ordres. Pouvons vous faire parvenir tout matériel aérien et terrestre américain déjà chargé et en route, ou que vous voudrez demander. Respectueux dévouement. Copie à général Mittelhauser.

Général DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

*des anciens combattants du Levant au général de Gaulle
du 23 juillet 1940.*

De Damas. — Anciens combattants Levant d'accord continuer lutte auprès des Alliés.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle au Gouverneur général
de l'Indochine Française à Hanoï, le 27 juin 1940.*

Vous suggère faire partie immédiatement du Conseil de Défense de la France d'outre-mer.

But : organiser et relier tous éléments de résistance française

dans l'Empire et en Angleterre. Devant perte de l'indépendance du Gouvernement de Bordeaux il nous appartient de défendre honneur et sauvegarder Empire Français. Respectueux dévouement.

Général DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle
au Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre,
le 27 mai 1941.*

On apprend chaque jour de nouveaux détails sur les activités japonaises en Indochine. La preuve est désormais acquise que cette magnifique colonie, conquise et aménagée par le génie français, a été livrée à l'ambition d'un allié de l'Allemagne et que, en dépit de ses affirmations concernant la défense de l'Empire, le Gouvernement de Vichy a favorisé l'action japonaise.

En septembre 1940, ce Gouvernement a ouvert le Tonkin aux Japonais et leur a permis d'occuper des points stratégiques, des bases aériennes et navales. Après l'armistice, sur l'ordre de Vichy, tout a été mis en œuvre pour saper l'esprit de résistance, Decoux, parlant des accords avec le Japon, quelques heures avant le combat de Lang-Son, n'a pas hésité à parler de « la bonne foi et l'estime réciproque des deux pays ». Les éléments favorables à la résistance ont été mis hors d'état d'agir. La Légion étrangère qui, malgré les ordres, avait combattu les Japonais avec succès, a été dispersée. Le général Deredinger, qui avait exhorté ses officiers à se méfier de la propagande allemande et annoncé sa détermination de résister à l'envahisseur a été mis à la retraite. Et cependant le mécontentement grandit dans la colonie. On commence à comprendre que le rattachement à la France Libre eût été la seule solution possible en maintenant la solidarité franco-britannique et éventuellement américaine.

La politique de Vichy a eu des répercussions néfastes. L'acceptation par Vichy de la médiation japonaise dans le conflit avec le Thaïland, conflit provoqué et attisé par le Japon, a été un

véritable crime contre la France. Les Japonais sont maintenant installés en Indochine et ne lâcheront plus leur proie. La politique d'abandon pratiquée par Vichy leur permettra d'utiliser nos bases aériennes et navales contre nos Alliés. Dès maintenant, ils sont en mesure de menacer de plus en plus sérieusement la Chine, qui combat pour son indépendance et en même temps contre les puissances d'agression. Des avions japonais partent chaque jour du Tonkin pour bombarder la route de Birmanie. Le Japon accapare le caoutchouc de l'Indochine, l'utilisant pour ses industries de guerre et en faisant parvenir de grandes quantités à l'Allemagne.

En résumé, l'exemple de l'Indochine montre le sort qui atteint l'Afrique du Nord où les méthodes ennemies de pénétration sont identiques à celles employées par le Japon.

CHAPITRE XII

Ralliement

de

Sainte-Pierre et Miquelon

RÉSOLUTION

*adoptée par les anciens combattants de Saint-Pierre et Miquelon,
le 14 septembre 1940.*

Les anciens combattants de Saint-Pierre et Miquelon, réunis en Assemblée générale, le 14 septembre 1940, considérant la situation actuelle et les faits suivants :

1° La carence du Gouvernement de Vichy, complètement sous la domination allemande, et le déshonneur et le danger de rester à ses ordres ;

2° Se refusant, étant libres, à faire abdication de leur liberté entre les mains de Vichy, sans faire tout leur possible pour rester ce qu'ils sont, quelques efforts qu'il puisse leur en coûter;

3° Considérant la position spéciale de la Colonie, complètement séparée d'une métropole momentanément allemande et ne pouvant être protégés efficacement que par ses voisins canadiens et américains;

4° Confiants dans la victoire de la Grande-Bretagne et du général de Gaulle et de ses volontaires, victoire qui redonnera à leur Patrie sa liberté, adressent à l'Empire britannique et au général de Gaulle la motion suivante :

« Les anciens combattants de Saint-Pierre et Miquelon, confiants en la victoire finale du général de Gaulle et de son armée, laquelle combat avec l'armée britannique pour la liberté de la France et du monde, leur adresse l'expression de leur profonde admiration et reconnaissance et souhaitent que par leurs armes ils libèrent rapidement le territoire français. Vive la France ! Vive l'Empire britannique, vive le général de Gaulle ! »

PROCLAMATION

*publiée à Saint-Pierre par le vice-amiral Muselier,
le 24 décembre 1941.*

Habitants de Saint-Pierre et Miquelon,

Conformément aux ordres du général de Gaulle, je suis venu pour vous permettre de participer librement et dans l'ordre au plébiscite que vous réclamez depuis si longtemps.

Vous aurez à choisir entre la cause de la France Libre et la collaboration, avec des puissances qui affament et martyrisent notre patrie. Je ne doute pas que le plus ancien de nos territoires d'outre-mer se rangeant aux côtés de la Grande-Bretagne, des États-Unis, du Canada et des autres Alliés, ne manifeste en masse sa fidélité aux traditions d'honneur et de liberté qui ont toujours été l'orgueil de la France.

Vive la France ! Vivent les Alliés !

TÉLÉGRAMME

*adressé au vice-amiral Muselier, à Saint-Pierre,
par le général de Gaulle, le 25 décembre 1941.*

Veillez dire à la population des îles Saint-Pierre et Miquelon, si chères et si fidèles à la France, toute la joie que la nation ressent à les voir libérées. Saint-Pierre et Miquelon reprennent vaillamment avec nous et avec nos braves Alliés le combat pour la libération de la Patrie et pour la liberté du monde.

A vous personnellement j'adresse en mon nom et au nom du Comité national français mes vives félicitations pour la façon dont vous avez réalisé ce ralliement dans l'ordre et dans la dignité. Vive la France !

Ch. DE GAULLE.

COMMUNIQUÉ

*publié à Londres par le Comité national français,
le 26 décembre 1941.*

Le Comité national français communique :

1° Depuis plusieurs mois, le Comité National était informé que les populations des îles françaises de Saint-Pierre et Miquelon, situées à l'entrée du golfe du Saint-Laurent, désiraient rallier la France Libre et reprendre, aux côtés des Alliés, la lutte pour la libération de la mère-patrie et pour le triomphe de la liberté dans le monde.

D'autre part il était de notoriété publique que, sous le contrôle d'un gouverneur qui avait reçu de Vichy des pouvoirs dictatoriaux, le poste radio de Saint-Pierre diffusait des renseignements météorologiques utiles à l'ennemi;

2° L'amiral Muselier, commandant les Forces Navales Françaises Libres, étant allé ces derniers temps inspecter les bâtiments de guerre français libres qui, dans les parages de Terre-Neuve, collaborent à la protection de la navigation alliée, se rendit le 24 décembre à Saint-Pierre, conformément aux directives du Comité National, pour y éclaircir la situation.

3° Dès qu'il débarqua avec quelques marins, il fut accueilli par des acclamations enthousiastes et prit en mains, sans la moindre résistance, l'administration de la colonie. Il organisa immédiatement un plébiscite, demandant à la population de choisir « entre la cause de la France Libre et la collaboration avec les puissances qui affament, humilient et martyrisent notre patrie ».

Par 98% des suffrages, la population manifesta, au milieu de l'allégresse générale, sa volonté de briser les chaînes de l'armistice et de reprendre, sous l'égide de la France Libre, la lutte aux côtés des Alliés;

4° Cette manifestation de la volonté populaire française est d'autant plus significative que c'est la première fois depuis juin 1940 qu'une population exclusivement composée de citoyens français a été mise en mesure de manifester ses sentiments, conformément aux principes de la démocratie et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

COMMUNICATION

du Commissaire national à l'Économie, aux Finances et aux Colonies, relative aux résultats du plébiscite dans les îles de Saint-Pierre et Miquelon, publiée au Journal officiel de la France Libre, le 20 janvier 1942.

Le 24 décembre 1941, le vice-amiral Muselier, Commissaire national à la Marine marchande, commandant en chef des Forces Navales Françaises Libres, membre du Conseil de Défense de l'Empire français, a débarqué à Saint-Pierre, acclamé par la population qui lui a fait une réception enthousiaste.

Le vice-amiral Muselier, agissant au nom du Comité National Français, a fait immédiatement procéder à la mise à jour des listes électorales et organiser un plébiscite dans l'archipel.

Les résultats du plébiscite ont été les suivants :

783 voix pour la France Libre,
14 voix pour la collaboration avec l'Axe,
215 bulletins blancs ou nuls.

98% des suffrages valablement exprimés se sont prononcés en faveur de la France Libre.

CHAPITRE XIII

L'Afrique du Nord

et

L'Afrique Occidentale Française

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle au général Noguès,
Commandant en chef sur le théâtre d'opérations
de l'Afrique du Nord, à Alger, le 19 juin 1940.*

Suis à Londres en. contacts officieux et direct avec Gouvernement britannique. Me tiens à votre disposition soit pour combattre sous vos ordres, soit pour toute démarche qui pourrait vous paraître utile.

Général DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle au général Noguès,
Commandant en chef sur le théâtre d'opérations de l'Afrique du Nord
le 24 juin 1940.*

Vous rendons compte de la constitution en cours d'un Comité National français pour relier tous éléments français de résistance, entre eux et avec Alliés. Vous demandons entrer personnellement dans composition de ce Comité. Tous ici vous considèrent comme devant être le grand Chef de la résistance française. Agréez expression de notre respect et de notre espérance pour le Comité National français en formation.

Général DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

*d'un groupe de Français de Rabat au général de Gaulle,
du 19 juin 1940.*

Un groupe d'auditeurs français du Maroc vous assurent de leur profonde admiration. Ils sont prêts à tous les sacrifices pour que notre France ne meure pas. — F.

TÉLÉGRAMME

*des anciens combattants de la Côte d'Ivoire
au général de Gaulle, du 23 juin 1940.*

D'Abidjan. — Anciens combattants, représentant population Côte d'Ivoire, réunis assemblée plénière, affirment, sous serment solennel, volonté inébranlable poursuivre lutte avec Empire britannique et vous demande coordonner efforts. Vivent France et Angleterre. — Anciens combattants Côte d'Ivoire.

TÉLÉGRAMME

*du Consul général de sa Majesté britannique à Rabat
au Foreign Office, du 17 juin 1940 (traduction).*

Urgent. — Il est demandé que le général de Gaulle soit informé que la masse des Français du Maroc, militaires et civils, désire toujours poursuivre la lutte.

Manquant d'un chef, ils se tournent vers lui pour les commander et les guider, et placent en nous et en lui leurs espoirs.

TÉLÉGRAMME

*de l'Administrateur supérieur
du territoire de la Haute-Côte d'Ivoire au général de Gaulle,
du 28 juillet 1940.*

Tous Français, militaires et civils, Haute-Côte d'Ivoire, excolonie Haute-Volta, derrière moi, leur Administrateur supérieur. Leur chef, Président anciens combattants, capitaine de réserve, sont totalement avec vous pour maintenir haut et ferme le drapeau de notre Patrie.
— LOUVEAU.

LETTRE

*adressée de Londres par le général de Gaulle
au général Weygand, Délégué général du Gouvernement de Vichy
pour l'Afrique Française, le 24 février 1941.*

Mon Général,

Nous n'avons pas été d'accord. Mais dans le malheur de la France, il faut partir du point où en sont les choses. Il n'y a plus de doute possible sur la tournure que va prendre la collaboration avec les Allemands, ni sur les gens qui vont la faire. Or, la victoire d'Hitler c'est la fin de l'indépendance. Pour quelques jours encore, vous êtes en mesure de jouer un grand rôle national. Ensuite, il sera trop tard.

Je vous propose de nous unir. Déclarons ensemble que nous faisons la guerre pour libérer la patrie. Appelons-en à l'Empire. Vous connaissez les sentiments de l'armée et des populations, vous savez que notre entente provoquerait chez tous les bons Français un immense enthousiasme et entraînerait le concours immédiat des Alliés.

Si votre réponse est : oui, je vous assure de mes respects.

Ch. DE GAULLE.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle
au Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre,
le 17 mars 1941.*

Radio-Vichy a cru pouvoir démentir les informations que vous avez diffusées récemment sur l'infiltration et les activités allemandes au Maroc.

Vous trouverez ci-après une série de précisions à opposer aux démentis de Vichy.

La Commission allemande, dont les effectifs s'élèvent à

80 personnes, comprend 50 militaires, dont 20 officiers et 30 sous-officiers et soldats. Ces chiffres ne comprennent pas les « touristes ».

Elle a à sa tête les colonels Pitrie et Klauber, tous deux fantassins, un commandant d'aviation et un capitaine de frégate. Elle occupe plusieurs hôtels situés au sud de Casablanca, dans le plus beau site de la région : l'hôtel d'Anfa, l'hôtel Suisse, la Réserve, la villa Cauvin.

A la suite de divers incidents, les officiers ne sortent qu'en civil, mais les sous-officiers et les hommes circulent en uniforme. Il y a d'ailleurs parmi eux, camouflés sous l'habit militaire, des policiers et des agents de propagande.

Le véritable chef de la Commission est le diplomate allemand Auer, ancien secrétaire de l'Ambassade d'Allemagne à Paris. Auer ne prend aucun soin de dissimuler ses intentions. Il déclare à qui veut l'entendre que la victoire allemande ne vaut pas seulement pour la France métropolitaine, mais également pour les possessions et protectorats français, notamment pour le Maroc, qui intéresse au plus haut point le Reich. L'Allemagne hitlérienne entend s'assurer la maîtrise complète, économique et militaire, de la zone française. M. Auer le dit et le répète et c'est de ce principe que s'inspirent son action et celle des autres agents nazis.

Officiellement, la Commission allemande est chargée d'inspecter les dépôts de munitions et de carburants, ainsi que les établissements industriels. En fait, elle espionne l'organisation militaire du pays; elle prétend obtenir la suppression pour le 1^{er} avril prochain de certaines formations marocaines (tirailleurs et goums). Elle se livre auprès des indigènes à une propagande de désagrégation dont le public français supporte d'ailleurs les frais. Cette propagande est alimentée en effet par les millions que les Allemands se font remettre chaque jour par nos instituts d'émission. Les agents nazis sont ainsi en mesure de jeter l'argent par les fenêtres et de payer aux indigènes des prix dix et vingt fois supérieurs aux prix normaux.

Dans toute cette agitation, un rôle important est dévolu à un certain nombre de soldats marocains prisonniers en Allemagne, qui ont été mis en liberté et rapatriés après avoir reçu une formation *ad hoc*.

En présence de cette activité, la réaction des autorités fran-

çaises est nulle. Il y a quelques mois encore, les personnes les plus qualifiées assuraient que jamais ni les Allemands ni les Italiens ne s'installeraient en Afrique. Ces promesses demeurent lettre morte.

Sur chacun des points ci-dessus indiqués, vous pouvez mettre Radio-Vichy et Radio-Maroc au défi de vous contredire.

TÉLÉGRAMME

*adressé par le général de Gaulle
au Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre,
le 23 mai 1941.*

La Commission allemande au Maroc va être très prochainement renforcée par l'arrivée de 250 nouveaux Allemands, étudiants, économistes, agents de la Gestapo, propagandistes. L'effectif total de la Commission atteindra alors près de 350 fonctionnaires ou officiers, sans compter les hommes d'affaires et les touristes.

Les membres de la Commission allemande qui, jusqu'ici, étaient concentrés à Casablanca, seraient dispersés sur tout le Maroc français et formeraient des groupes dans tous les centres d'importance économique ou militaire. Tout le protectorat serait ainsi couvert d'un réseau serré d'agents nazis. Quant aux Italiens, les Allemands eux-mêmes paraissent les traiter comme quantité négligeable.

Les autorités françaises d'Alger et de Rabat sont très préoccupées de ce renforcement de l'emprise allemande sur le Maroc et de l'impression déplorable sur les populations. Mais elles se bornent à de vaines représentations à Vichy. Le principal argument invoqué par elles est l'aggravation de ce qu'elles appellent « le péril gaulliste ».

LA FRANCE COMBATTANTE
ET LES ÉVÉNEMENTS D'AFRIQUE DU NORD
8 novembre 1942-4 juin 1943.

DISCOURS

*du général de Gaulle à l'occasion du débarquement
anglo-américain en Afrique du Nord, le 8 novembre 1942.*

Les Alliés de la France ont entrepris d'associer l'Afrique du Nord française dans la guerre de libération. Ils commencent à y débarquer des forces énormes. Il s'agit de faire en sorte que notre Algérie, notre Maroc, notre Tunisie, constituent la base de départ pour la libération de la France. Nos Alliés américains sont à la tête de cette entreprise.

Le moment est très bien choisi. En effet, après une victoire écrasante, nos Alliés britanniques, secondés par les troupes françaises viennent de chasser d'Egypte Allemands et Italiens, et pénètrent en Cyrénaïque. D'autre part, nos Alliés russes ont définitivement brisé, sur la Volga et dans le Caucase, la suprême offensive de l'ennemi. Enfin le peuple français, rassemblé dans la résistance, n'attend que l'occasion pour se lever tout entier.

La France combattante, qui déjà a remis dans la guerre sacrée une partie de l'Empire, a toujours espéré et a toujours voulu que tout le reste en fasse autant.

Tous le reste... C'est-à-dire surtout, cette Afrique du Nord française où tant de gloires furent acquises, où tant de forces sont préparées?

Chefs français, soldats, marins, aviateurs, fonctionnaires, colons français, levez-vous tous. Aidez nos Alliés. Joignez-vous à eux sans réserve. La France qui combat vous en adjure.

Ne vous souciez pas des noms, ni des formules. Une seule chose compte : le salut de la patrie. Tous ceux qui ont le courage de se remettre debout, malgré l'ennemi et la trahison, sont d'avance approuvés, accueillis, acclamés par tous les Français combattants.

Méprisez les cris des traîtres qui voudraient vous persuader que nos Alliés veulent prendre pour eux notre Empire.

Allons, voici le grand moment, voici l'heure du bon sens et du courage. Partout l'ennemi chancelle et fléchit, Français de l'Afrique du Nord, que par vous nous rentrions en ligne, d'un bout à l'autre de la Méditerranée, et voilà la guerre gagnée grâce à la France.

TÉLÉGRAMME

du Haut-Commissaire, à Brazzaville, au général de Gaulle,

du 2 février 1942.

Notre représentant à Accra télégraphie : « J'ai eu une entrevue avec le prince Kouano Adingra. Son père est Kodio Diomani, roi des Abrons, comptant environ 2.500 sujets. Des 15 chefs de canton sous ses ordres, 5 ont pu s'échapper. L'exode des sujets continue et dépasse 1.000. Le prince Kouano Adingra déclare ne pas avoir compris l'armistice; il demeure désormais que la tutelle de Vichy qui a déshonoré la France, arrête la lutte. » — PONTON.

Notre représentant télégraphie de Freetown :

Chefs indigènes, avec de nombreux sujets viennent de passer en Sierra-Leone venant de la Guinée Française, ayant franchi la frontière à Saymiah, puis les postes de douane et de tirailleurs de Médina-Oula (cercle de Kindia). Les autres indigènes du même cercle envoient des émissaires en Sierra-Leone pour obtenir l'autorisation de s'installer en Sierra-Leone. Le chef Ternio-Souleyman provenant du même cercle, a passé avec tous les habitants de son village, ses femmes, ses bœufs. Tous les habitants du village Dantaumoumaya firent de même. Tous les postes frontières indiquent un même mouvement de fuite causé par les vexations et les mesures policières de l'Administration de Boisson.

Signé : ALLEGRET.

J'ai prescrit à notre représentant de prendre immédiatement la direction administrative de tous nos sujets afin de leur montrer

notre action au nom de la vraie France, leur tutrice, leur rendre confiance en nous.

La politique de Vichy menée par Platon et Boisson détruit notre Afrique Noire, œuvre de grands Français : Faidherbe, Archinard, Borgnis-Desbordes, Joffre, Bonnier, Roume, Merleau-Ponty et de tous nos soldats, médecins, administrateurs, missionnaires, colons, commerçants, obscurs artisans de la colonisation française morts en Afrique Occidentale Française.

CHAPITRE XIV

L'Affaire de Dakar

DAKAR
20 septembre 1940.

*Lettre du général de Gaulle
à l'amiral commandant la marine à Dakar,
lui demandant de se joindre à lui.*

Amiral,

J'ai eu l'honneur de vous voir à Brest le 16 juin, alors que les événements tournaient très mal.

Il semble cependant que l'on commence à remonter la pente. Pour moi, je n'ai qu'une volonté, poursuivre la guerre pour l'honneur et la libération de la France.

Quel rôle vous pourriez vous-même jouer, Amiral, si vous vouliez prendre en main votre marine et la mener au bon combat. Nul doute que tous vos marins vous suivraient.

Je me trouve, aujourd'hui, tout près de vous, à la tête d'une force importante que je destine à renforcer les défenses de Dakar contre l'ennemi... Je vous demande de m'y aider.

Je vous le demande avec d'autant plus d'insistance que les Anglais attribuent à Dakar une extrême importance et ne veulent à aucun prix voir les Allemands s'y installer. Si, par malheur, je ne réussissais pas dans mon entreprise, ils la prendraient à leur compte.

Vous jugez certainement comme moi-même, Amiral, que l'intervention des forces très puissantes qu'ils ont amenées pour cette éventualité est à éviter absolument.

En attendant votre réponse, je vous prie de bien vouloir agréer, Amiral, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués,

Ch. DE GAULLE.

DAKAR
24 septembre 1940.

Communiqué du général de Gaulle devant Dakar.

Appelé à Dakar par de nombreux Français anxieux de continuer le combat à ses côtés, le général de Gaulle s'est présenté avec des soldats et des marins français devant la forteresse.

Les autorités navales de Dakar ont ordonné d'ouvrir le feu sur les émissaires du général de Gaulle qui étaient venus sans armes dans une vedette battant pavillon français et le pavillon blanc des parlementaires.

Deux d'entre eux ont été sérieusement blessés. Plus tard, le général de Gaulle ayant essayé de débarquer des troupes pacifiquement, le feu a été ouvert par les autorités de Dakar sur les avisos français *Savorgnan-de-Brazza*, *Commandant-Duboc* et *Commandant-Dominé*. Plusieurs hommes ont été tués et un grand nombre blessés.

Le général de Gaulle a alors retiré ses bâtiments et ses troupes, *ne voulant pas prendre part à un combat entre Français.*

TÉLÉGRAMME

*de la Colonie sénégalaise du Tchad adressé au général de Gaulle,
à Brazzaville, du 27 octobre 1940.*

« Nous Sénégalais, anciens combattants et toutes classes, résidant dans le territoire du Tchad, comptant de nombreuses familles dans la ville de Dakar, indignés du comportement du gouverneur Boisson vis-à-vis de la population et de sa persistance à vouloir la livrer contre son gré au joug allemand, supplions le général de Gaulle de prévenir cet acte monstrueux par tous les moyens de force en son pouvoir et déclarons l'absoudre d'avance du sang des nôtres, dont la responsabilité pèsera sur la conscience du gouverneur félon. » — EBOUÉ.

CHAPITRE XV

Les premières opérations
militaires

TÉLÉGRAMME

*de la mission britannique de liaison à Brazzaville au War Office
du 15 janvier 1941.*

Opérations du Tchad.

L'information suivante a été interceptée :

a) Un poste italien, probablement Moursouk, a reçu de H. O. N. l'ordre de brûler l'essence, les documents secrets et de détruire les munitions. H. O. N. demande des renseignements sur la nature des véhicules qui attaquent. Les avions italiens partis en reconnaissance pas encore rentrés à H. O. N.;

b) Moursouk à H. O. N. : « Nous sommes prêts à toute éventualité. Les Anglais se retirent et les Français attaquent. 24 morts, 9 sentinelles blessées et un pilote italien prisonnier. Pas de Français ni d'Anglais blessé ou tué. Deux véhicules franco-britanniques touchés, mais retirés par l'attaquant. »

TÉLÉGRAMME

*adressé de Fort-Lamy par le général de Larminat,
Haut-Commissaire pour l'Afrique Française Libre
au général de Gaulle, à Londres, le 22 janvier 1941.*

Moursouk a été surpris le 11 janvier par une patrouille franco-britannique. Le feu a tenu la garnison bloquée dans le fort pendant que le terrain d'aviation était attaqué et pris avec des prisonniers. Le hangar, trois avions, ainsi que tout l'équipement ont été détruits. Les pertes italiennes sont probablement de 30 morts et blessés. Le fort de Traghen a été pris le 12 janvier. Le 13, a eu lieu l'attaque de Gatroun. Le détachement est rentré dans nos lignes sans incident. Les pertes alliées sont de deux tués et un blessé.

TÉLÉGRAMME

*adressé de Brazzaville par le général de Larminat,
au général de Gaulle, à Londres, le 10 février 1941.*

Les troupes de la France Libre continuent leurs opérations dans le Sud libyen sous le commandement de Leclerc. Elles opèrent actuellement contre Koufra, important poste italien au milieu du désert, centre religieux de la Confrérie Senoussaya, terrain d'aviation essentiel pour les communications entre la Libye et l'Éthiopie. Après la prise de contact par une patrouille motorisée britannique formant avant-garde, le 31 janvier, deux violents bombardements effectués par des avions français détruisent les installations au sol, les dépôts de munitions et d'essence et 5 avions ennemis. Le 7 février, attaque du terrain d'aviation et du poste de carabiniers par le détachement motorisé du colonel Leclerc. Destruction d'un avion du poste gonio-métrique et d'autres installations. Les opérations continuent.

Noter que Koufra est séparé des lignes françaises par 900 kilomètres du désert le plus difficile de tout le Sahara. Les opérations en cours demandent des efforts très durs et démontrent l'ardeur et la bonne préparation de nos troupes.

TÉLÉGRAMME

*adressé de Brazzaville par le général de Larminat,
Haut-Commissaire pour l'Afrique Française Libre,
au général de Gaulle, à Londres, le 21 février 1941.*

Le détachement motorisé du colonel Leclerc a livré le 18 février un vif combat à une force italienne tentant une sortie au nord de Koufra. Après trois heures de combat, l'ennemi se replia, abandonnant du matériel et des prisonniers. Les opérations continuent.

TÉLÉGRAMME

*adressé de Brazzaville par le général de Larminat,
Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre
au général de Gaulle, à Londres, le 25 février 1941.*

Le colonel Leclerc télégraphie que toutes les oasis proches de Koufra sont en sa possession. La compagnie saharienne italienne motorisée a été éprouvée par deux durs combats et bat provisoirement en retraite vers le nord-nord-ouest. La garnison ennemie de 600 hommes réfugiés dans la forteresse est harcelée par notre feu. Le terrain d'atterrissage de Buma, vu d'El-Tadj, paraît en bon état. Par mesure de précaution un terrain balisé de 800 mètres de côté a été aménagé. Le poste de commandement du colonel est à El-Choir, ancien poste de carabiniers royaux.

TEXTE

*de la capitulation du Fort d'El-Tadj, à Koufra,
signée le 1^{er} mars 1941.*

Entre MM. le colonel Leclerc, commandant les troupes françaises,
Le capitaine Colonna, commandant la place de Koufra, ont été
arrêtées les conditions suivantes de reddition :

1° Un hôpital mixte pour blessés français et italiens sera
organisé immédiatement sous la direction du médecin-capitaine
M... dans les locaux sanitaires situés près de la sous-zone;

2° Tout le matériel d'armement collectif et individuel et
automobile sera maintenu en place, les armes en position à
l'extérieur du fort seront rapportées dans l'enceinte dans un local
désigné par le commandant;

3° Aussitôt après la signature, une section française composée uniquement d'Européens prendra possession du fort; les quatre bastions et le poste de police seront occupés;

4° La garnison est autorisée à envoyer des messages radio privés et sera ensuite autorisée à mettre hors d'état le poste radio ;

5° Toute la garnison sera rassemblée à 14 heures sans armes dans la cour. Elle sera passée en revue par le colonel Leclerc; les ascaris seront ensuite dirigés en ordre sur leur camp. Commandement du camp des ascaris : lieutenant F..., ayant comme adjoint un officier italien.

Le commandement français prendra toutes les dispositions pour assurer aussi rapidement que possible :

- le retour des familles des ascaris originaires de Koufra,
- la libération des ascaris étrangers à l'oasis;

6° Les officiers, sous-officiers et hommes de troupes nationaux italiens seront dirigés le plus tôt possible sur Paya et Fort-Lamy, où le général commandant supérieur réglera leur stationnement;

7° Dès la signature du présent acte, le commandement du Fort d'El-Tadj passe au colonel Leclerc qui y établira son poste de commandement;

8° Toutes dispositions de détail nécessaires au maintien de l'ordre et à la bonne exécution du service seront éventuellement ajoutées au présent acte.

Koufra, le 1^{er} mars 1941.

Le colonel LECLERC,

Le capitaine COLONNA.

TÉLÉGRAMME

*adressé de Brazzaville par le général de Larminat,
Haut-Commissaire de l'Afrique Française Libre
au général de Gaulle, à Londres, le 2 mars 1941.*

Vous annonce que Koufra a capitulé le 1^{er} mars, à 9 heures. C'est le premier poste ennemi conquis par armes françaises, le premier pas vers la victoire. Vive la France.

COMMUNIQUÉ

*publié à Brazzaville
par le Quartier général des Forces Françaises Libres,
le 5 mars 1941.*

Nos troupes ont capturé Koufra. Nous avons fait 350 prisonniers dont 11 officiers et pris 4 canons de D. C. A. et 40 mitrailleuses. Nos troupes ont pris possession de l'ensemble des oasis et les administrent.

TÉLÉGRAMME

*adressé de Brazzaville par le général de Larminat,
Haut-Commissaire pour l'Afrique Française Libre
au général de Gaulle, à Londres, le 13 mars 1941.*

Détails sur la prise de Koufra. Après un premier coup de main effectué la nuit du 7 au 8 février par un détachement motorisé, le colonel Leclerc commença l'investissement de Koufra le 18 février. Koufra est un fort très solidement construit sur une position dominante et était occupé par une forte garnison de trois compagnies, dont la compagnie saharienne motorisée n° 8, plus deux batteries de matériel antiaérien et antichars. A l'arrivée des premiers éléments, la 18^e compagnie saharienne fut surprise hors du fort et dut battre en retraite vers le nord après un vif combat. Le 19, elle contre-attaque avec l'appui d'une escadrille venant de Hon, dans le but de rentrer au poste. Après un vif engagement elle dut retraiter définitivement vers le nord avec des pertes sérieuses. Le siège de Koufra fut entrepris le 20. Nos troupes occupaient le village et la palmeraie, interdisant toute communication du fort avec l'extérieur, bombardaient le poste et procédaient de nuit à des coups de main sur les ouvrages avancés. Citons le coup de main du 25 par le commandant D... qui, avec 4 hommes, attaque au revolver et à la grenade un point d'appui occupé par 35 Italiens en mettant 6 hors de combat. Ainsi harcelés, bombardés, sans communications possibles, n'espérant aucun secours, la garnison essaya d'entrer en pourparlers le 28 et, le 1^{er} mars, hissa

le drapeau blanc au lever du jour, après un sévère bombardement de nuit. Aussitôt, le colonel Leclerc, avec un officier, sauta dans une voiture et entra dans le poste pour imposer ses conditions. Puis il passa la garnison en revue après avoir fait rendre leurs armes à 350 prisonniers dont 12 officiers, 53 mitrailleuses et 4 pièces antiaériennes sont tombés entre nos mains ainsi que d'importants approvisionnements de vivres et de munitions et du matériel de toute sorte. Le poste était très puissamment organisé et avait la possibilité de se défendre pendant longtemps.

ORDRE

du général de Gaulle, en date du 23 mars 1941.

Forces Françaises Libies.

Le Commandant en chef.

E. M.

ORDRE :

Le colonel, commandant les troupes du Tchad, réglera l'occupation de Koufra, pour autant qu'elle concerne les troupes françaises, de telle sorte qu'il reste à Koufra en permanence, un détachement français sous le commandement d'un officier choisi et que les couleurs françaises y demeurent arborées.

La question d'organisation du commandement et celle du ravitaillement seront réglées définitivement par le général de Gaulle, lors de sa visite au Caire, d'accord avec le général Wavell.

Fort-Lamy, le 23 mars 1941.

CH. DE GAULLE.

COMMUNIQUÉ

*du Quartier général des Forces Françaises Libres,
à Brazzaville, le 9 mars 1942.*

Les troupes du Tchad, sous le commandement du général Leclerc, viennent d'exécuter une opération couronnée de succès contre un avant-poste libyen dans la région de Mourzouk.

Le 27 février, nos éclaireurs prirent contact avec l'ennemi et un avant-poste italien fut surpris et entièrement capturé. Le 3 mars, un autre poste italien fut pris après un violent combat, malgré l'intervention violente mais infructueuse d'avions allemands et italiens. Nous infligeâmes à l'ennemi des pertes sérieuses et fîmes un grand nombre de prisonniers dont deux officiers, tout en nous emparant d'un matériel de guerre considérable.

Nos pertes sont minimales.

Le 2 mars, une de nos colonnes blindées légères a capturé et détruit un troisième poste italien. L'ennemi subit des pertes et de très grands dégâts lui furent infligés.

Finalement, le 4 mars, un quatrième poste italien encore plus important fut pris par surprise par un de nos détachements mobiles.

Mourzouk a été bombardé le 3 mars. La radio italienne elle-même mentionna la violence de ce bombardement.

Les équipages de deux avions, qui durent faire un atterrissage forcé dans le désert par suite d'une violente tempête de sable, sont sains et saufs. Un des avions a déjà été retrouvé.

Le 5 mars, notre aviation exécuta sans subir de pertes, des opérations étendues de reconnaissance au-dessus du territoire ennemi. Les opérations continuent.

SUPPLÉMENT

au communiqué du 9 mars, de Brazzaville.

Les opérations ont continué très favorablement pour nos troupes, malgré la région très difficile, complètement isolée et aride, sablonneuse et rocheuse, et malgré des tempêtes de sable et l'absence de ponts d'eau.

Le second avion mentionné dans le communiqué a été retrouvé intact et tout l'équipage est sain et sauf.

Le 10 mars, nos avions ont exécuté un raid audacieux vers une route importante qui relie la région de Mourzouk avec l'arrière ennemi. Nos pertes sont minimales.

COMMUNIQUÉ

*du Quartier général des Forces Françaises Libres, à Londres,
du 16 mars 1942.*

Nos détachements viennent de s'emparer du poste avancé italien de Oualou-el-Kebu, au sud de Mourzouk. La garnison est prisonnière. Nous avons capturé un important matériel de guerre. Nos troupes ont détruit les travaux défensifs du poste et ont rendu inutilisable l'aérodrome. Le feu a été mis aux dépôts de munitions et d'essence.

Au cours d'un raid, un de nos avions a détruit au sol trois avions ennemis à l'aérodrome d'Oun-el-Araud.

TÉLÉGRAMME

*du général de Gaulle au Haut-Commissaire de la France Libre
à Brazzaville, du 17 mars 1942.*

Je vous prie d'exprimer au général commandant supérieur en Afrique Française Libre, mes très vives félicitations au sujet des opérations en cours en Libye du Sud et de transmettre au général commandant les troupes du Tchad le message suivant :

Les opérations victorieuses exécutées sous votre commandement en Lybie du Sud sont une réussite complète, général Leclerc. Vous et vos glorieuses troupes êtes la fierté de la France.

Général DE GAULLE.

D'autre part, je cite à l'ordre de l'armée les colonnes mobiles du Tchad pour le motif suivant :

« Admirables troupes qui, sous le commandement d'un chef d'une exceptionnelle valeur, le général Leclerc, ont parfaitement préparé et victorieusement exécuté une série d'opérations offensives en Libye italienne contre un ennemi fortement organisé et dans des conditions de terrain et de climat les plus dures du globe. Ont infligé aux Italiens de lourdes pertes, fait plus de prisonniers qu'elles-mêmes ne comptaient d'hommes, détruit ou pris un matériel dix fois plus considérable que celui dont elles disposaient.
»

Je cite à l'ordre de l'armée le Groupe d'aviation *Bretagne* pour le motif suivant :

« Excellente unité de l'air. Sous les ordres de son chef, le commandant Noël, a parfaitement et vaillamment appuyé les opérations offensives en Libye du Sud par de multiples reconnaissances et bombardements exécutés aux plus grandes distances contre un ennemi aérien très supérieur et dans les plus difficiles conditions. A détruit plusieurs avions ennemis et infligé aux Italiens des pertes graves en personnel et en matériel. »

TÉLÉGRAMME

adressé par le colonel commandant la Brigade française d'Orient au général de Gaulle, le 5 mars 1941.

Le 3^e bataillon sénégalais du Tchad a attaqué les positions avancées le 20, et Kub-Kub le 23 février, tandis qu'une colonne motorisée britannique effectuait un mouvement d'enveloppement. L'opération a très bien réussi, bien que le pays fut facilement défendable. Nous avons fait 430 prisonniers et capturé 4 canons. Nous avons eu un officier et 4 sous-officiers blessés non dangereusement. 16 indigènes ont été tués, 34 blessés et 2 manquants. Moral très élevé. Le commandement britannique est très satisfait. Le B. M. 3 et la Légion étrangère sont maintenant concentrés dans la région de Kub-Kub.

TÉLÉGRAMME

adressé par le général de Gaulle à M. Winston Churchill, le 1^{er} avril 1941.

Je viens de voir, sur le champ de bataille d'Erythrée, les troupes britanniques et les troupes françaises combattant victorieusement côte à côte. En vous exprimant mon admiration pour la valeur des magnifiques unités de l'Empire britannique,

je tiens à vous dire que les Forces Françaises prendront part aux combats contre nos ennemis communs jusqu'à la victoire totale. Je suis certain que la nation française tout entière partage cette volonté et cette espérance.

Ch. DE GAULLE.

COMMUNIQUÉ

*du Quartier général des Forces Françaises Libres
en Afrique Orientale, du 1^{er} avril 1941.*

En Erythrée nos troupes ont pris une part importante et brillante aux opérations qui ont abouti à la chute de Keren. Au cours de ces durs combats, menés sur un terrain extrêmement difficile et sous une chaleur torride, la Légion étrangère, les troupes coloniales d'Afrique Équatoriale et du Cameroun, l'infanterie de marine, les spahis, l'artillerie ont rivalisé de courage et d'habileté manœuvrière et brisé, partout où elles ont été engagées, la résistance des Italiens qui se battaient bravement. 915 prisonniers dont 28 officiers ont été pris. Un matériel considérable est tombé entre nos mains. Nos avions de bombardement ont participé d'une manière très efficace aux actions aériennes qui ont puissamment contribué à la victoire.

COMMUNIQUÉ

*du Quartier général des Forces Françaises Libres
en Afrique Orientale, du 12 avril 1941.*

Avec la prise de Massaouah, nos troupes ont atteint en Erythrée l'objectif qui leur était assigné. Depuis le début des opérations en Afrique, nous avons fait plus de 4.000 prisonniers.

TABLE DES MATIÈRES

Chapitre		Pages
I	- Discours du général de Gaulle	7
II	- Organisation et Politique générale	25
III	- Les Obstacles	51
IV	- Rassemblement des premières forces	59
V	- Ralliement de l'A. E. F.	65
VI	- Ralliement du Cameroun	77
VII	- Ralliement de Tahiti	99
VIII	- Ralliement des Etablissements Français de l'Inde	103
IX	- Ralliement des Nouvelles-Hébrides	107
X	- Ralliement de la Nouvelle-Calédonie	113
XI	- Quelques documents concernant la Guyane Française, Madagascar, le Moyen-Orient et l'Indochine	121
XII	- Ralliement de Saint-Pierre et Miquelon	129
XIII	- L'Afrique du Nord et l'Afrique Occidentale Française	135
XIV	- L'Affaire de Dakar	145
XV	- Les premières opérations militaires	149

VERSION NUMERIQUE PRODUIT
PAR MARC EVE, JUILLET 2014

ACHEVÉ D'IMPRIMER SUR LES
PRESSES DES IMPRIMERIES
PAUL DUPONT A PARIS
LE 15 NOVEMBRE 1945
NUMÉRO D'IMPRESSION : 541
DÉPÔT LÉGAL N° 32 : 4 TRIM.